

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

CAISSE REGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE

Société coopérative à capital variable au capital social actuel de 277 283 505 €.
Établissement de crédit. Société de courtage d'assurances.
Siège social : 500, rue Saint-Fuscien, 80095 Amiens Cedex 3.
487 625 436 R.C.S. Amiens.
Immatriculée au registre des Intermédiaires en assurances sous le N°07 022 607.
Exercice social du 1er janvier au 31 décembre 2009.

Documents comptables annuels.

A. — Comptes annuels sociaux .

Arrêtés par le Conseil d'administration en date du 26 janvier 2010.
Approuvés par l'Assemblée générale des sociétaires en date du 30 mars 2010.

I. — Bilan au 31 décembre 2009.

(En milliers d'euros.)

Actif	31/12/2009	31/12/2008
Opérations interbancaires et assimilées	148 671	184 866
Caisse, banques centrales	102 635	106 753
Effets publics et valeurs assimilées (Note 5)	24 556	24 653
Créances sur les établissements de crédit (Note 3)	21 480	53 460
Opérations internes au Crédit Agricole (Note 3)	1 187 644	749 331
Opérations avec la clientèle (Note 4)	14 090 540	13 491 827
Opérations sur titres :	965 247	1 029 370
Obligations et autres titres à revenu fixe (Note 5)	306 681	353 000
Actions et autres titres à revenu variable (Note 5)	658 566	676 370
Valeurs immobilisées	1 089 124	1 033 741
Participations et autres titres détenus à long terme (Notes 6 et 7)	972 331	921 963
Parts dans les entreprises liées (Notes 6 et 7)	33 250	32 474
Immobilisations incorporelles (Note 7)	2 712	2 627
Immobilisations corporelles (Note 7)	80 831	76 677
Capital souscrit non versé		
Actions propres	9 103	2 536
Comptes de régularisation et actifs divers	245 567	299 777
Autres actifs (Note 8)	128 740	140 302
Comptes de régularisation (Note 8)	116 827	159 475
Total actif	17 735 896	16 791 448

Passif	31/12/2009	31/12/2008
Opérations interbancaires et assimilées	14 532	24 314
Banques centrales	0	
Dettes envers les établissements de crédit (Note 10)	14 532	24 314
Opérations internes au Crédit Agricole (Note 10)	10 489 439	10 040 290
Comptes créditeurs de la clientèle (Note 11)	4 174 322	3 883 102
Dettes représentées par un titre (Note 12)	339 202	281 253
Comptes de régularisation et passifs divers	305 556	247 114
Autres passifs (Note 13)	110 200	115 463
Comptes de régularisation (Note 13)	195 356	131 651
Provisions et dettes subordonnées	368 807	378 449
Provisions (Notes 14, 15 et 16)	170 689	164 656
Dettes subordonnées (Note 18)	198 118	213 793
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) (Note 17)	5 516	5 797
Capitaux propres hors FRBG : (Note 19)	2 038 522	1 931 129
Capital souscrit	277 284	277 284
Primes d'émission	1 394 550	1 394 550
Réserves	220 448	114 987
Ecart de réévaluation		
Provisions réglementées et subventions d'investissement		
Report à nouveau	399	113
Résultat de l'exercice	145 841	144 195
Total passif	17 735 896	16 791 448

Hors-bilan (en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Engagements donnés :		
Engagements de financements	2 148 371	2 027 904
Engagements de garantie	272 759	303 841
Engagements sur titres	473	198
Engagements reçus :		
Engagements de financement	152	152
Engagements de garantie	3 337 962	3 064 371
Engagements sur titres	760	828

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

— Opérations de change au comptant et à terme : note 23

— Opérations sur instruments financiers à terme : note 24

II. — Compte de résultat au 31 décembre 2009.

(En milliers d'euros.)

	31/12/2009	31/12/2008

Intérêts et produits assimilés (Note 27)	677 846	710 920
Intérêts et charges assimilées (Note 27)	-417 892	-508 833
Revenus des titres à revenu variable (Note 28)	48 416	63 666
Commissions (produits) (Note 29)	270 612	226 058
Commissions (charges) (Note 29)	-49 096	-34 864
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation (Note 30)	-1 276	-7 023
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés (Note 31)	6 147	5 179
Autres produits d'exploitation bancaire (Note 32)	3 475	46 658
Autres charges d'exploitation bancaire (Note 32)	-1 662	-2 223
Produit net bancaire	536 570	499 538
Charges générales d'exploitation (Note 33)	-265 080	-268 084
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	-11 921	-11 783
Résultat brut d'exploitation	259 569	219 671
Coût du risque (Note 34)	-38 604	-38 660
Résultat d'exploitation	220 965	181 011
Résultat net sur actifs immobilisés (Note 35)	-3 630	3 044
Résultat courant avant impôt	217 335	184 055
Résultat exceptionnel (Note 36)		302
Impôt sur les bénéfices (Note 37)	-71 775	-40 371
Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées	281	209
Résultat net	145 841	144 195

III. — Annexe.

Note 1. — Cadre juridique et financier et faits caractéristiques de l'exercice.

1.1. Cadre juridique et financier. — La Caisse Régionale de Crédit Agricole Brie Picardie est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale Brie Picardie, 91 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale Brie Picardie est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2009, la Caisse Régionale Brie Picardie fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole SA. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS rue La Boétie, qui détient elle-même 55,17% du capital de Crédit Agricole SA, cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole SA est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 44,83% dont 0,44% d'actions en auto-détention. Par ailleurs, Crédit Agricole SA détient 10 300 864 actions propres au 31 décembre 2009, soit 0,44% de son capital, contre 13 011 521 actions propres au 31 décembre 2008.

Pour sa part Crédit Agricole SA détient 25% des Certificats Coopératifs d'Associés et des Certificats Coopératifs d'Investissement émis par la Caisse Régionale Brie Picardie.

Crédit Agricole SA coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole SA à hauteur de leurs fonds propres.

1.2. Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole. — L'appartenance de la Caisse Régionale Brie Picardie au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

— Comptes ordinaires des Caisses régionales : Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole SA, qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

— Comptes d'épargne à régime spécial : Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Épargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, Plans d'Épargne Populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole SA, où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole SA les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

— Comptes et avances à terme : Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole SA et centralisées à Crédit Agricole SA et figurent à ce titre à son bilan.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en oeuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25% puis 33,33% et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole SA et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole SA et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole SA.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles. Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole SA.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole SA de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

— Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales : Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts Clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole SA où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

— Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole SA : Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole SA sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

— Opérations en devises : Crédit Agricole SA, intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

— Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole SA : Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole SA, en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

— Couverture des risques de liquidité et de solvabilité : Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole SA, la CNCA (devenue Crédit Agricole SA) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un Protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce Protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole SA d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du Protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole SA enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole SA, les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

1.3. Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2009. — Le Groupe Crédit Agricole s'est engagé dans la constitution d'une nouvelle plateforme informatique : le projet NICE.

Ce projet permettra de bâtir un système d'information unique à horizon 2014 pour l'ensemble des Caisses Régionales. La Caisse Régionale Brie Picardie s'inscrit dans ce nouveau projet, stratégique pour le groupe.

1.4. Evénements postérieurs à l'exercice 2009. — La Caisse Régionale Brie Picardie n'a pas constaté d'événements principaux postérieurs à la date de clôture de l'exercice.

Note 2. – Principes et méthodes comptables.

Les états financiers de la Caisse Régionale Brie Picardie sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole SA, agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales et filiales dans le périmètre de consolidation, la Caisse Régionale Brie Picardie publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse Régionale Brie Picardie est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent le point suivant :

— la révision de norme IAS 1 issue du règlement du 17 décembre 2008 (CE n° 12474/2008), relative à la présentation des états financiers. En application de cet amendement un état du « résultat net gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » est désormais présenté dans les états financiers et est complété par des notes annexes.

La Caisse régionale Brie Picardie n'attend pas d'effet significatif de cette application sur son résultat et sa situation nette.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales et filiales dans le périmètre de consolidation, la Caisse Régionale Brie Picardie publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

2.1. Créances et engagements par signature. — Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

La mise en place du règlement CRC n°2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit a conduit Crédit Agricole SA à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes :

Créances restructurées. — Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances. Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité ;

— les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse Régionale Brie Picardie s'élève à 74 539 K€ au 31 décembre 2009 contre 30 319 K€ au 31 décembre 2008.

Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan de la Caisse Régionale Brie Picardie, le montant des crédits restructurés n'étant pas significatif, aucune décote n'a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts.

Créances douteuses. — Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

— il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;

— la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;

— il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse Régionale Brie Picardie distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

— Créances douteuses non compromises : Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

— Créances douteuses compromises : Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées, qui font l'objet d'une déchéance du terme et/ou qui sont qualifiées de douteuses depuis plus d'un an.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré. — Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse Régionale Brie Picardie par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement. — Par ailleurs, la Caisse Régionale Brie Picardie a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

Risques-pays. — Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués « du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaillance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par la Commission Bancaire, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays ». (Note de la Commission Bancaire du 24 décembre 1998).

Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent dans leur poste d'origine.

2.2. Portefeuille-Titres. — Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

La Caisse Régionale Brie Picardie ne détient pas de titres de transaction, de titres de l'activité de portefeuille et de pensions livrées.

Titres de placement. — Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

— Obligations et autres titres à revenu fixe : Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

— Actions et autres titres à revenu variable : Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des Sicav et des Fonds Communs de placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins value latente. Les plus values potentielles ne sont pas enregistrées.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement. — Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse Régionale Brie Picardie dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme :

— Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

— Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

— Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

Prix de marché. — Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

— les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,

— si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse Régionale Brie Picardie détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse Régionale Brie Picardie utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement. — La Caisse Régionale Brie Picardie enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres. — Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

— du portefeuille de transaction vers le portefeuille de d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance ;

— du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse Régionale Brie Picardie n'a pas opéré, en 2009, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

Rachat d'actions propres. — Les actions propres rachetées par la Caisse Régionale Brie Picardie sont enregistrées à l'actif du bilan dans une rubrique spécifique.

Elles font l'objet, le cas échéant d'une dépréciation si la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'achat.

2.3. Immobilisations. — La Caisse Régionale Brie Picardie applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse Régionale Brie Picardie applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation. Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse Régionale Brie Picardie, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros oeuvre	25 à 40 ans
Second oeuvre	20 à 30 ans
Installations techniques	10 à 15 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	1 à 7 ans
Matériel spécialisé	3 à 7 ans
Mobilier	3 à 10 ans

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse Régionale Brie Picardie sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle. — Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

— dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,

— comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,

— comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5. Dettes représentées par un titre. — Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

— soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10% du prix d'émission ;

— soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10% du prix d'émission.

La Caisse Régionale Brie Picardie applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

2.6. Provisions. — La Caisse Régionale Brie Picardie applique le règlement du Comité de la Réglementation comptable n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux litiges et aux risques divers.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

— le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.

— la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Provision pour risques sur GIE d'investissement. — Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse Régionale Brie Picardie constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de la Caisse Régionale Brie Picardie à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse régionale Brie Picardie au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

2.7. Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.). — Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 relatifs aux fonds propres, ces fonds sont constitués par la Caisse Régionale Brie Picardie à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

2.8. Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels. — Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifié et de l'instruction 94-04 modifiée de la Commission Bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

— Opérations de couverture : Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole SA sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

— Opérations de marché : Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêt, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

Opérations complexes : Une opération complexe se définit comme une combinaison synthétique d'instruments (de types, natures et modes d'évaluation identiques ou différents) comptabilisée en un seul lot ou comme une opération dont la comptabilisation ne relève pas d'une réglementation explicite et qui implique, de la part de l'établissement, un choix de principe. La Caisse régionale ne réalise pas d'opérations complexes.

2.9. Opérations en devises. — Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêt ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89.01, la Caisse Régionale Brie Picardie a mis en place une comptabilité multidevises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle de la Caisse Régionale Brie Picardie s'établit à 0 €

2.10. Engagements hors-bilan. — Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse Régionale Brie Picardie.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

2.11. Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement. — La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 10/05/2007, modifié par l'avenant du 30/06/2009.

La participation et l'intéressement figurent dans les « Frais de personnel ».

2.12. Avantages au personnel postérieurs à l'emploi. — Engagements en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies. — Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondants aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse Régionale Brie Picardie n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations versées pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

2.13. Souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise. — Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise, avec une décote maximum de 20%, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'incessibilité de 5 ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

2.14. Charges et produits exceptionnels. — Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse Régionale Brie Picardie.

Aucune opération exceptionnelle n'a été constatée sur l'exercice.

2.15. Impôt sur les bénéfices (charge fiscale). — D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3%.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Note 3. – Créances sur les établissements de crédit – Analyse par durée résiduelle.

Créances	Durée résiduelle					Total en principal	Créances rattachées	Total 31/12/2009	Total 31/12/2008
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans					
Établissements de crédit :									
Comptes et prêts :									
A vue	6 972				6 972		6 972	37 816	
A terme					0		0	1 033	
Valeurs reçues en pension					0		0	0	
Titres reçus en pension livrée					0		0	0	
Prêts subordonnés					14 446	62	14 508	14 611	
Total	6 972				21 418	62	21 480	53 460	
Dépréciations									
Valeur nette au bilan							21 480	53 460	
Opérations internes au Crédit Agricole :									
Comptes ordinaires	274 807				274 807	2	274 809	223 073	
Comptes et avances à terme	177 905	30 537	621 907		830 349	28 294	858 643	472 065	
Prêts subordonnés				54 100	54 100	92		54 193	
Total	452 712	30 537	621 907	54 100	1 159 256	28 388	1 187 644	749 331	
Dépréciations									
Valeur nette au bilan							1 187 644	749 331	

Commentaires : Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 68,7 millions d'euros.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 46,51 millions d'euros.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole SA dans le cadre des Relations Financières Internes.

Note 4. – Opérations avec la clientèle.

4.1. Opérations avec la clientèle – analyse par durée résiduelle :

Créances (en milliers d'euros)	Durée résiduelle					Créances rattachées	Total 31/12/2009	Total 31/12/2008
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal			
Opérations avec la clientèle :								
Créances commerciales	10 144	9			10 153	0	10 153	18 198
Autres concours à la clientèle	734 466	1 459 629	4 839 811	7 074 987	14 108 893	119 198	14 228 091	13 614 253
Valeurs reçues en pension livrée					0		0	0
Comptes ordinaires débiteurs	93 866				93 866	521	94 387	90 600
Dépréciations							242 091	231 224
Valeur nette au bilan							14 090 540	13 491 827

Commentaires : Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 90,40 millions d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle 1 712,5 millions d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2009 contre 1 359,52 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Les encours restructurés au 31 décembre 2009 s'élèvent à 74,54 milliers d'euros contre 30,32 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

4.2. Opérations avec la clientèle – Analyse par zone géographique. — L'essentiel de l'activité de la Caisse régionale Brie Picardie est effectué en France.

4.3. Opérations avec la clientèle – Encours douteux et dépréciations par zone géographique. — L'essentiel de l'activité de la Caisse régionale Brie Picardie est effectué en France.

4.4. Opérations avec la clientèle – Analyse par agents économiques :

(En milliers d'euros)	31/12/2009					31/12/2008				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	7 013 426	135 091	82 527	91 842	63 847	6 668 079	132 732	78 175	93 965	65 898
Agriculteurs	1 817 922	27 011	19 646	21 983	17 048	1 718 363	32 245	22 771	23 963	17 884
Autres professionnels	1 368 490	67 074	51 943	52 816	44 713	1 412 907	71 756	56 074	55 507	49 101
Société financières	186 030	424	351	326	318	194 657	339	329	321	313
Entreprises	2 586 867	100 125	54 148	74 583	45 754	2 512 630	73 636	51 459	56 161	44 915
Collectivités publiques	1 309 235	0	0	0	0	1 167 280	2 035		910	
Autres agents économiques	50 661	629	421	541	396	49 137	437	397	397	358
Total	14 332 631	330 354	209 036	242 091	172 076	13 723 053	313 180	209 205	231 224	178 469

Note 5. – Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille

(En milliers d'euros)	31/12/2009					31/12/2008
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées :				24 192	24 192	24 288
Dont surcote restant à amortir					0	844
Dont décote restant à amortir					0	56
Créances rattachées				364	364	365
Dépréciations					0	

Valeur nette au bilan				24 556	24 556	24 653
Obligations et autres titres à revenu fixe :						
Emis par organismes publics					0	0
Autres émetteurs		163 760		162 813	326 573	379 524
Dont surcote restant à amortir					0	8 670
Dont décote restant à amortir					0	634
Créances rattachées		397		2 344	2 741	3 734
Dépréciations		22 633			22 633	30 258
Valeur nette au bilan		141 524		165 157	306 681	353 000
Actions et autres titres à revenu variable	192	663 742			663 934	683 883
Créances rattachées		0			0	0
Dépréciations		5 368			5 368	7 513
Valeur nette au bilan	192	658 374			658 566	676 370
Total valeurs nettes	192	799 898	0	189 713	989 803	1 054 023
Valeurs estimatives	374	820 415	0	189 503	1 010 292	1 041 036

Commentaires : Le montant des cessions de titres d'investissement intervenues avant l'échéance conformément aux dispositions dérogatoires prévues à l'article 7 bis du règlement CRB n°90-01 modifié par le règlement CRC n° 2005-01, s'est élevé à 9 525 milliers d'euros. Les moins-values dégagées à cette occasion s'élèvent à 4 294 milliers d'euros.

Valeurs estimatives : La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 11 995 milliers d'euros au 31/12/2009, contre 3 701 milliers d'euros au 31/12/2008.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 7 083 milliers d'euros au 31/12/2009, contre 2 607 milliers d'euros au 31/12/2008.

5.1. Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

(En milliers d'euros)	Encours nets 31/12/2009	Encours nets 31/12/2008
Administration et banques centrales (y compris Etats)		
Établissements de crédit	262 967	253 067
Sociétés financières	653 236	715 080
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres clientèles	49 045	61 224
Divers et non ventilés		
Total en principal	965 248	1 029 371
Créances rattachées		
Dépréciations		
Valeurs nettes au bilan	965 248	1 029 371

5.2. Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

(En milliers d'euros)	31/12/2009				31/12/2008			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	326 572	24 192	663 933	1 014 697	379 524	24 288	683 883	1 087 695
Dont titres cotés	223 739	24 192	165	248 096	261 610	24 288	165	286 063
Dont titres non cotés (1)	102 833		663 768	766 601	117 914		683 718	801 632
Créances rattachées	2 741	365	0	3 106	3 734	365		4 099
Dépréciations	22 633		5 367	28 000	30 258		7 513	37 771
Valeurs nettes au bilan	306 680	24 557	658 566	989 803	353 000	24 653	676 370	1 054 023

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :
— OPCVM français 641 188 milliers d'euros ;
— dont OPCVM français de capitalisation 458 005 milliers d'euros.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2009

(En milliers d'euros)	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	605 447	611 221
OPCM obligataires	20 308	19 508
OPCM actions	2 194	3 676
OPCM autres	35 819	33 443
Total	663 768	667 848

5.3. Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	≤3 mois	>3 mois ≤1 an	>1 an ≤ 5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 31/12/2009	Total 31/12/2008
Obligations et autres titres à revenu fixe :								
Valeur brute	7 501	18 506	162 187	138 378	326 572	2 741	329 313	383 258
Dépréciations					0		22 633	30 258
Valeur nette au bilan					326 572	2 741	306 680	353 000
Effets publics et valeurs assimilées :					0		0	
Valeur brute	0	0	8 548	15 644	24 192	365	24 557	24 653
Dépréciations					0		0	0
Valeur nette au bilan					24 192	365	24 557	24 653

5.4. Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par zone géographique.

— L'essentiel de l'activité de la Caisse régionale Brie Picardie est effectué en France.

Note 6. – Titres de participation et de filiales.

Informations financières(en milliers d'euros)	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes (à préciser) du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (1)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
					Brutes	Nettes					
Filiales et participations											
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de l'entité :											
Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit (détail)											
Participations dans des établissements de crédit (détail)											
Autres parts dans les entreprises liées (détail)											
SOCIETE PICARDE DE DEVELOPPEMENT		6 100	48	99,98	6 098	6 098	7 775			422	
IMMOBILIERE DE PICARDIE		11 596	536	99,98	11 746	11 746	1 625	CA 1128		918	1 214
Autres titres de participations (détail)											
SAS RUE LA BOETIE		2 847 196	13 335	4,24	670 071	670 071	167 174			32	22 639
SAS SACAM DEVELOPPEMENT		763 051	26 082	4,51	32 942	32 942	15 406			-39 839	551
SAS SACAM INTERNATIONAL		900 040	-43 739	4,24	38 192	37 581				-44 237	
SA VAUBAN FINANCES		15 000	7 985	30,83	5 642	5 642				3 704	

SACAM FIRECA	74 700	-23 641 845	4,58	3 422	2 407				1 952
SACAM PARTICIPATIONS	62 557	-16	3,47	2 511	2 511				10
SACAM AVENIR	88 373	-1	6,70	5 917	5 917				-1
Autres titres de participations (détail)									
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de l'entité :									
Parts dans les entreprises liées dans les établissements de crédit (ensemble)									
Participations dans des établissements de crédit (ensemble)				6	6				
Autres parts dans les entreprises liées (ensemble)				542	533	5 472			
Autres titres de participations (ensemble)				11 682	11 039	13 703			
Total parts dans les entreprises liées et participations				788 771	786 493	211 155	0		

6.1. Valeur estimative des titres de participation

(En milliers d'euros)	31/12/2009		31/12/2008	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	18 386	19 970	18 919	20 438
Titres cotés				
Avances consolidables	14 872	14 872	14 022	14 022
Créances rattachées				
Dépréciations	8		467	
Valeur nette au bilan	33 250	34 842	32 474	34 460
Titres de participation et autres titres détenus à long terme :				
Titres de participation				
Titres non cotés	770 385	1 034 142	734 035	1 111 778
Titres cotés				
Avances consolidables	183 629	183 629	182 777	182 777
Créances rattachées	15 269		1 370	
Dépréciations	2 269		2 011	
Sous-total titres de participation	967 014	1 217 771	916 171	1 294 555
Autres titres détenus à long terme :				
Titres non cotés	4 522	4 522	4 522	4 522
Titres cotés				
Avances consolidables	12 654	737	13 130	1 213
Créances rattachées	58		58	
Dépréciations	11 917		11 917	
Sous-total autres titres détenus à long terme	5 317	5 259	5 793	5 735
Valeur nette au bilan	972 331	1 223 030	921 964	1 300 290
Total des titres de participation	1 005 581	1 257 872	954 438	1 334 750
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	793 293		757 476	
Titres cotés				
Total				

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

Note 7. – Variation de l'actif immobilisé.

Immobilisations financières

(En milliers d'euros)	01/01/2009	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2009
Parts dans les entreprises liées :					
Valeurs brutes	18 919	1	534		18 386
Avances consolidables	14 022	2 350	1 500		14 872
Créances rattachées					
Dépréciations	-467		459		-8
Valeur nette au bilan part entreprises liées	32 474	2 351	2 493	0	33 250
Titres de participation :	916 170	90 599	39 755	0	967 014
Valeurs brutes	734 035	43 771	7 420		770 386
Avances consolidables	182 777	29 114	28 262		183 629
Créances rattachées	1 369	17 304	3 405		15 268
Dépréciations	-2 011	410	668		-2 269
Autres titres détenus à long terme :	5 793	58	534	0	5 317
Valeurs brutes	4 522				4 522
Avances consolidables	13 130		476		12 654
Créances rattachées	58	58	58		58
Dépréciations	-11 917				-11 917
Valeur nette au bilan titres participation et ATDLT	921 963	90 657	40 289	0	972 331
Total immobilisations financières	954 437	93 008	42 782	0	1 005 581

Immobilisations corporelles et incorporelles

(En milliers d'euros)	01/01/2009	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2009
Immobilisations corporelles :					
Valeurs brutes	252 335	16 185	760		267 760
Amortissements et dépréciations	175 658	11 793	522		186 929
Valeur nette au bilan	76 677	4 392	238		80 831
Immobilisations incorporelles :					
Valeurs brutes	16 125	225	0		16 350
Amortissements et dépréciations	13 498	140			13 638
Valeur nette au bilan	2 627	85	0	0	2 712
Total	79 304	4 477	238	0	83 543

Note 8. – Comptes de régularisation et actifs divers.

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Autres actifs (1) :		

Instruments conditionnels achetés	458	571
Comptes de stock et emplois divers	469	469
Débiteurs divers	109 905	115 339
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement	17 908	23 923
Valeur nette au bilan	128 740	140 302
Comptes de régularisation :		
Comptes d'encaissement et de transfert	36 801	50 490
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	2	146
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	0	
Charges constatées d'avance	999	315
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	10 153	17 082
Autres produits à recevoir	66 263	78 560
Charges à répartir	0	4
Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires		
Autres comptes de régularisation	2 609	12 878
Valeur nette au bilan	116 827	159 475
Valeur au bilan	245 567	299 777

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

Note 9. – Dépréciations inscrites en déduction de l'actif.

(En milliers d'euros)	Solde au 01/01/2009	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2009
Dépréciations déduites de l'actif :						
Sur opérations interbancaires et assimilées	0					0
Sur créances clientèle	231 224	72 159	58 089	3 202	-1	242 091
Opérations sur titres	53 851	6 621	17 817			42 655
Valeurs immobilisées	45		12			33
Autres actifs						0
Total des dépréciations - Actif	285 120	78 780	75 918	3 202	-1	284 779

Note 10. – Dettes envers les établissements de crédit – Analyse par durée résiduelle.

Dettes (en milliers d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/2009	Total 31/12/2008
Établissements de crédit								
Comptes et emprunts :								24 314
A vue	33				33		33	26
A terme	14 452				14 452	47	14 499	24 288
Valeurs données en pension					0		0	0
Titres donnés en pension livrée					0		0	0
Valeur au bilan	14 485	0	0	0	14 485	47	14 532	24 314
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	24 572				24 572		24 572	56 624
Comptes et avances à terme	1 478 936	2 196 187	2 785 126	3 952 700	10 412 949	51 918	10 464 867	9 983 666
Valeur au bilan	1 503 508	2 196 187	2 785 126	3 952 700	10 437 521	51 918	10 489 439	10 040 290

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole SA et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale. (Cf. Cadre Juridique et Financier).

Note 11. – Comptes créditeurs de la clientèle.

11.1. Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par durée résiduelle

Dettes (en milliers d'euros)	≤3 mois	>3 mois ≤1 an	>1 an ≤ 5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/2009	Total 31/12/2008
Comptes créditeurs de la clientèle :								
Comptes ordinaires créditeurs	3 141 415				3 141 415	16	3 141 431	2 894 338
Comptes d'épargne à régime spécial :	54 438	0	0	0	54 438		54 438	53 704
A vue	54 438				54 438		54 438	0
A terme					0		0	0
Autres dettes envers la clientèle	83 538	67 969	230 007	567 523	949 037	29 416	978 453	935 060
A vue					0		0	0
A terme	83 538	67 969	230 007	567 523	949 037	29 416	978 453	0
Valeurs données en pension livrée					0		0	0
Valeur au bilan	3 279 391	67 969	230 007	567 523	4 144 890	29 432	4 174 322	3 883 102

11.2. Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par zone géographique.
L'essentiel de l'activité sur les comptes créditeurs de la clientèle est effectué en France.

11.3. Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par agents économiques

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Particuliers	2 471 724	2 484 753
Agriculteurs	331 556	399 723
Autres professionnels	20 124	277 922
Sociétés financières	958 324	20 124
Entreprises	958 324	595 744
Collectivités publiques	331 556	4 437
Autres agents économiques	110 236	110 236
Total en principal	4 174 323	4 174 323
Dettes rattachées		
Valeur au bilan	4 174 323	3 883 103

Note 12. – Dettes représentées par un titre.

12.1. Dettes représentées par un titre – Analyse par durée résiduelle

Dettes (en milliers d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	>1 an ≤ 5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/2009	Total 31/12/2008
Dettes représentées par un titre :								
Bons de caisse	53	0	0	0	53	3	56	601
Titres du marché interbancaire	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres de créances négociables	317 239	1 200	20 450	0	338 889	257	339 146	280 652
Emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dettes représentées par un titre	0	0	0	0	0	0	0	0
Valeur au bilan	317 292	1 200	20 450	0	338 942	260	339 202	281 253

Note 13. – Comptes de régularisation et passifs divers.

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Autres passifs (1) :		
Opérations de contrepartie (titres de transactions)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus	458	571
Comptes de règlement et de négociation	0	32 873
Créditeurs divers	100 204	71 420
Versements restant à effectuer sur titres	9 538	10 599
Valeur au bilan	110 200	115 463
Comptes de régularisation :		
Comptes d'encaissement et de transfert	14 161	2 547
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	45	54
Produits constatés d'avance	58 506	44 735
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	25 346	17 741
Autres charges à payer	40 988	45 679
Autres comptes de régularisation	56 310	20 895
Valeur au bilan	195 356	131 651
Valeur au bilan	305 556	247 114

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

Note 14. – Provisions.

(En milliers d'euros)	Solde au 01/01/2009	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2009
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	0					0
Provisions pour autres engagements sociaux	1 406		35			1 371
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	828	538	45	67		1 254
Provisions pour litiges fiscaux	11 546	122	1 578			10 090
Provisions pour autres litiges	6 201	1 053	124	1 767		5 363
Provision pour risques pays	0					0
Provisions pour risques de crédit (1)	83 352	13 829		76		97 105
Provisions pour restructurations	0					0
Provisions pour impôts (2)	1 900			1 182		718
Provisions sur participations (3)	1 980			880		1 100
Provisions pour risques opérationnels (4)	19 547	865	634	754		19 024
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (5)	20 350			4 110		16 240
Autres provisions (6)	17 546	9 704	653	8 173		18 424
Valeur au bilan	164 656	26 111	3 069	17 009	0	170 689

(1) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II. Les provisions sectorielles sont dotées à hauteur de 13 829 milliers d'euros.

(2) Comprend notamment les impôts dus aux filiales dans le cadre de l'intégration fiscale.

(3) Y compris sociétés en participation, GIE, risques immobiliers de participations.....

(4) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en oeuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(5) Voir note 15 ci-après.

(6) Y compris les provisions pour risques sur GIE d'investissement.

Note 15. – Epargne logement.

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

— le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.

— La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en oeuvre par le Groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec le règlement CRC n° 2007-01 du 14 décembre 2007 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 530 000	1 449 000
Ancienneté de plus de 10 ans	817 000	843 000
Total plans d'épargne-logement	2 347 000	2 292 000
Total comptes épargne-logement	428 000	448 000
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	2 775 000	2 740 000

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état et servant de base au calcul de la provision.

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Plans d'épargne-logement	80 000	318 000
Comptes épargne-logement	168 230	457 000
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	248 230	775 000

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 550	4 000
Ancienneté de plus de 10 ans	6 300	4 290
Total plans d'épargne-logement	7 850	8 290
Total comptes épargne-logement	8 390	12 060
Total provision au titre des contrats épargne-logement	16 240	20 350

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

(En milliers d'euros)	01/01/2009	Dotations	Reprises	31/12/2009
-----------------------	------------	-----------	----------	------------

Plans d'épargne-logement	8 290		3 670	4 620
Comptes épargne-logement	12 060		440	11 620
Total provision au titre des contrats épargne-logement	20 350	0	4 110	16 240

Note 16. – Engagements sociaux : Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies.

Variations de la dette actuarielle :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Dette actuarielle au 1er janvier	35 220	45 040
Coûts des services rendus sur la période	1 784	2 062
Effet de l'actualisation	1 829	2 227
Cotisations de l'employé		
Modification/réduction/liquidation de plan	349	-11 862
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées	-2 638	-2 597
(Gains)/pertes actuariels (*)	-770	350
Dette actuarielle au 31 décembre	35 774	35 220

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Coûts des services rendus sur la période	1 784	2 062
Effet de l'actualisation	1 829	2 227
Rendement attendu des actifs sur la période	-1 433	-1 815
Amortissement du coût des services passés	340	-1 051
Autres gains ou pertes		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	2 520	1 423

Variations de juste valeur des actifs des régimes

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 1er janvier	35 471	45 325
Rendement attendu des actifs	1 433	1 815
Gains/pertes actuariels sur les actifs du régime	-1 110	1 401
Cotisation de l'employeur	2 405	2 108
Cotisation de l'employé		
Modification/réduction/liquidation de plan	349	-11 862
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées	-2 638	-2 597

Juste valeur des actifs/droit à remboursement au 31 décembre	35 910	36 190
--	--------	--------

Variations de la provision

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
(Provisions)/actifs au 1er janvier	251	285
Cotisation de l'employeur	2 405	2 108
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Paiements directs de l'employeur		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	-2 521	-1 423
(Provisions)/actifs au 31 décembre	135	970

Note 17. – Fonds pour risques bancaires généraux.

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Fonds pour risques bancaires généraux	5 516	5 797
Valeur au bilan	5 516	5 797

Note 18. – Dettes subordonnées : Analyse par durée résiduelle.

(En milliers d'euros)	≤3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	>1 an ≤ 5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/2009	Total 31/12/2008
Dettes subordonnées (1) :								
Dettes subordonnées à terme	0	0	0	167 122	167 122	614	167 736	177 758
Euro				167 122	167 122	614	167 736	177 758
Dollar					0		0	0
Titres et emprunts participatifs					0	0	0	0
Autres emprunts subordonnés à terme					0	0	0	0
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0	0	0	0
C/C bloqués des Caisses Locales			27 933	2 258	30 191	18	30 209	36 035
Dépôts de Garantie à caractère mutuel				173	173	0	173	0
Valeur au bilan	0	0	27 933	169 553	197 486	632	198 118	213 793

(1) Les dettes subordonnées doivent être ventilées par monnaie d'émission.

Commentaires : Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 8 991 milliers d'euros au 31 décembre 2009 contre 10 105 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

Informations complémentaires sur les TSR :

Opérations	Montant des contrats au 31/12/2009 (en milliers d'euros)	Devise utilisée	Taux d'intérêt (En %)	Date d'émission	Date d'échéance
	3 800	Euros	5,55	27/06/2000	27/06/2010
	3 000	Euros	5,80	05/12/2000	05/12/2010
	3 000	Euros	5,50	20/06/2001	20/06/2011
	5 000	Euros	4,63	17/11/2003	17/11/2013

	80 000	Euros	4,491	29/12/2006	29/12/2016
	7 700	Euros	5,65	20/06/2001	20/06/2011
	7 000	Euros	4,63	17/11/2003	17/11/2013
	7 622	Euros	3,89	17/12/2005	17/12/2012
	10 000	Euros	3,73	15/11/2006	15/11/2017
	40 000	Euros	4,491	29/12/2006	29/12/2016
Total	167 122				
Dettes rattachées	614				
Valeurs au bilan	167 736				

Note 19. – Variation des capitaux propres (avant répartition).

Variation des capitaux propres

(En milliers d'euros)	Capitaux propres				
	Capital (1)	Primes, réserves et report à nouveau (2)	Provisions réglementées et subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2007	277 284	1 396 108	0	151 969	1 825 361
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2007				-38 541	-38 541
Variation de capital					0
Variation des primes et réserves					0
Affectation du résultat social 2007		113 429		-114 895	-1 466
Report à nouveau débiteur		113		1 467	1 580
Résultat de l'exercice 2008				144 195	144 195
Autres variations					0
Solde au 31 décembre 2008	277 284	1 509 650	0	144 195	1 931 129
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2008				-38 847	-38 847
Variation de capital					0
Variation des primes et réserves					0
Affectation du résultat social 2008		105 348		-105 461	-113
Report à nouveau débiteur		399		113	512
Résultat de l'exercice 2009				145 841	145 841
Autres variations					0
Solde au 31 décembre 2009	277 284	1 615 397	0	145 841	2 038 522

(1) Le montant des CCI achetés pendant l'exercice est de 5 579 milliers d'euros.
Le montant des CCI vendus pendant l'exercice est de 343 milliers d'euros.

(2) Dont 1 394 550 milliers d'euros de primes d'émission

Note 20. – Composition des fonds propres.

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Capitaux propres	2 038 522	1 931 129
Fonds pour risques bancaires généraux	5 516	5 797
Dettes subordonnées et titres participatifs	197 945	213 793
Dépôts de garantie à caractère mutuel	173	
Total des fonds propres	2 242 156	2 150 719

Note 21. – Opérations effectuées avec les entreprises liées et les participations.

(En milliers d'euros)	Solde au 31/12/2009		Solde au 31/12/2008	
	Opérations avec les entreprises liées et les participations	Opérations avec autres contreparties	Opérations avec les entreprises liées et les participations	Opérations avec autres contreparties
Créances	287 851	15 535	284 961	17 172
Sur les établissements de crédit et institutions financières	287 851	15 535	284 961	17 172
Sur la clientèle				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Dettes	0	0	0	0
Sur les établissements de crédits et institutions financières				
Sur la clientèle				
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées				
Engagements donnés	0	0	0	0
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit				
Engagements de financement en faveur de la clientèle				
Garanties données à des établissements de crédit				
Garanties données à la clientèle				
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise				
Autres engagements donnés				

Note 22. – Opérations effectuées en devises.

Contributions par devise au bilan

(En milliers d'euros)	31/12/2009		31/12/2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	17 714 538	17 714 528	16 764 699	16 764 644
Autres devises de l'Union Européenne	867	867	807	807
Franc Suisse	10 143	10 143	10 152	10 152
Dollar	10 045	10 055	15 429	15 484
Yen	24	24	25	25
Autres devises	279	279	336	336
Valeur brute	17 735 896	17 735 896	16 791 448	16 791 448
Créances, dettes rattachées et comptes de régularisation				
Dépréciations				
Total	17 735 896	17 735 896	16 791 448	16 791 448

Note 23. – Opérations de change, emprunts et prêts en devises.

Opérations de change (En milliers d'euros)	31/12/2009		31/12/2008	
	à recevoir	à livrer	à recevoir	à livrer
Opérations de change au comptant	0	0	0	0
Devises				
Euros				
Opérations de change à terme	22 498	22 463	22 328	22 284
Devises	11 349	11 349	11 026	11 026
Euros	11 149	11 114	11 302	11 258
Prêts et emprunts en devises	62	62		
Total	22 560	22 525	22 328	22 284

Note 24. – Opérations sur instruments financiers à terme.

Type d'opération (En milliers d'euros)	31/12/2009			31/12/2008
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
Opérations fermes	1 657 629	169 774	1 827 403	1 461 297
Opérations sur marchés organisés (1)	0	0	0	0
Contrats à terme de taux d'intérêt			0	
Contrats à terme de change			0	
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers			0	
Autres contrats à terme			0	
Opérations de gré à gré (1)	1 657 629	169 774	1 827 403	1 461 297
Swaps de taux d'intérêt	1 657 629	169 774	1 827 403	1 461 297
Autres contrats à terme de taux d'intérêt			0	
Contrats à terme de change			0	
FRA			0	
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers			0	
Autres contrats à terme			0	
Opérations conditionnelles	175 593	14 022	189 615	114 429
Opérations sur marchés organisés	0	0	0	0
Instruments de taux d'intérêt à terme conditionnels :				
Achetés			0	
Vendus			0	
Instruments sur action et indices boursiers à terme conditionnels :				
Achetés			0	
Vendus			0	
Instruments de taux de change à terme conditionnels :				
Achetés			0	
Vendus			0	
Opérations de gré à gré	175 593	14 022	189 615	114 429
Options de swap de taux :				
Achétées			0	
Vendues			0	
Instruments de taux d'intérêts à terme conditionnels :				

Achetés	135 593	7 011	142 604	60 350
Vendus	40 000	7 011	47 011	54 079
Instruments de taux de change à terme conditionnels :				
Achetés			0	
Vendus			0	
Instruments sur actions et indices boursiers à terme conditionnels :				
Achetés			0	
Vendus			0	
Autres instruments à terme conditionnels :				
Achetés			0	
Vendus			0	
Dérivés de crédit	0	0	0	0
Contrats de dérivés de crédit :				
Achetés				
Vendus				
Total	1 833 222	183 796	2 017 018	1 575 726

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

24.1. Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

Répartition par durée restant à courir									
(En milliers d'euros)	Total 31/12/2009			Dont opérations effectuées de gré à gré			Dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Futures	0	0	0						
Options de change	0	0	0						
Options de taux	0	0	0						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	0	0	0						
FRA	0	0	0						
Swaps de taux d'intérêt	237 223	950 069	640 110	237 223	950 069	640 110			
Swaps de devises	0	0	0						
Caps, floors, collars	30 700	156 712	2 203	30 700	156 712	2 203			
Forward taux	0	0	0						
Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0						
Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	0						
Sous total	267 923	1 106 781	642 313	267 923	1 106 781	642 313	0	0	0
Opérations de change à terme	44 962			44 962					
Total général	312 885	1 106 781	642 313	312 885	1 106 781	642 313	0	0	0

24.2. Instruments financiers à terme : juste valeur

(En milliers d'euros)	31/12/2009		31/12/2008	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
Futures				
Options de change				

Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
Options de taux				
FRA				
Swaps de taux d'intérêt	-18 561	1 827 402	-1 705	1 461 297
Swaps de devises				
Forward taux				
Caps, floors, collars	1 786	189 615	2 333	114 429
Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux				
Sous total	-16 775	2 017 017	628	1 575 726
Opérations de change à terme		44 963		44 611
Total général	-16 775	2 061 980	628	1 620 337

24.3. Information sur les Swaps :

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

Contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises (en milliers d'euros)	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux	169 774	571 205	1 086 424	
Contrats assimilés (1)				

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 1er du règlement 90.15 du CRBF.

Note 25. – Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés.

Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme :

(En milliers d'euros)	31/12/2009		31/12/2008	
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés				
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	35 211	17 915	32 485	10 224
Risques sur les autres contreparties	1 033	523	2 461	486
Total avant effet des accords de compensation	36 244	18 438	34 946	10 710
Dont risques sur contrats de :				
Taux d'intérêt, change et matières premières	36 244	18 438	34 946	10 710
Dérivés actions et sur indices				
Total avant effet des accords de compensation	36 244	18 438	34 946	10 710
Incidences des accords de compensation	0	0	0	0
Total après effet des accords de compensation	36 244	18 438	34 946	10 710

Note 26. – Engagements donnés aux entreprises liées.

La Caisse régionale participe avec les autres Caisses Régionales à une garantie donnée à Crédit Agricole SA au profit des créanciers de celle-ci. Au 31 décembre 2009 cette garantie s'élève à 1 893 millions d'euros.

Note 27. – Produits nets d'intérêts et revenus assimilés.

Produits nets d'intérêts (en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Intérêts et produits assimilés	677 846	710 920
Sur opérations avec les établissements de crédit	2 862	7 993
Sur opérations internes au Crédit Agricole	46 786	47 227
Sur opérations avec la clientèle	602 072	641 260
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	11 689	12 380
Produit net sur opérations de macro-couverture	14 437	
Autres intérêts et produits assimilés	0	2 060
Intérêts et charges assimilés	417 892	508 833
Sur opérations avec les établissements de crédit	14 566	11 649
Sur opérations internes au Crédit Agricole	334 842	415 255
Sur opérations avec la clientèle	65 709	62 051
Charge nette sur opérations de macro-couverture		3 824
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	2 773	16 032
Autres intérêts et charges assimilés	2	22
Total Produits nets d'intérêt et revenus assimilés	259 954	202 087

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

Note 28. – Revenus des titres.

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Titres de placement	1 790	2 572
Livret développement durable		
Titres d'investissement	9 766	9 808
Opérations diverses sur titres	134	
Revenus des titres a revenus fixes	11 690	12 380
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus a long terme	48 344	63 489
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	72	177
Opérations diverses sur titres		
Revenus des titres a revenus variables	48 416	63 666
Total des revenus sur titres	60 106	76 046

Note 29. – Produit net des commissions.

(En milliers d'euros)	31/12/2009			31/12/2008		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 550	2 255	-705	1 899	2 186	-287
Sur opérations internes au crédit agricole	40 971	36 052	4 919	37 787	21 874	15 913
Sur opérations avec la clientèle	56 403	67	56 336	57 094	74	57 020
Sur opérations sur titres	24	179	-155		177	-177
Sur opérations de change			0			0

Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	40	565	-525	18		18
Sur prestations de services financiers (1)	170 943	9 052	161 891	127 140	9 918	117 222
Provision pour risques sur commissions	681	926	-245	2 120	635	1 485
Total	270 612	49 096	221 516	226 058	34 864	191 194

Note 30. – Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de négociation.

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Solde des opérations sur titres de transaction	108	-202
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	-1 798	-7 250
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	414	429
Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de négociations	-1 276	-7 023

Note 31. – Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés.

Titres de placement (en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Dotations aux dépréciations	5 952	34 601
Reprises de dépréciations	16 947	2 083
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	10 995	-32 518
Plus-values de cession réalisées	1 507	58 610
Moins-values de cession réalisées	6 327	20 593
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	-4 820	38 017
Solde des opérations sur titres de placement	6 175	5 499

Titres de l'activité de portefeuille	31/12/2009	31/12/2008
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	0	0
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	0	0
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille	0	0
Total gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	6 175	5 499

Note 32. – Autres produits et charges d'exploitation bancaire.

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Autres produits d'exploitation bancaire	3 475	46 658
Produits divers	3 475	44 006
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges		2 547
Reprises provisions		105

Opérations de Crédit bail et assimilés		
Total des autres produits d'exploitation bancaire	3 475	46 658
Autres charges d'exploitation bancaire	1 662	2 223
Charges diverses	1 502	2 178
Quote part des opérations faites en commun	98	45
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions	62	
Opérations de Crédit bail et assimilés		
Total des autres charges d'exploitation bancaire	1 662	2 223

Note 33. – Charges générales d'exploitation.

Charges générales d'exploitation (en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Frais de personnel :		
Salaires et traitements :	97 384	100 938
Charges sociales :	45 552	44 244
Dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies		11 755
Intéressement et participation	18 230	18 044
Impôts et taxes sur rémunérations	14 012	12 985
Total des charges de personnel	175 178	176 211
Refacturation et transferts de charges de personnel	-9 213	-7 660
Frais de personnel nets	165 965	168 551
Frais administratifs :		
Impôts et taxes	9 920	11 281
Services extérieurs	90 348	99 871
Autres frais administratifs	-866	-657
Total des charges administratives	99 402	99 214
Refacturation et transferts de charges administratives	287	319
Frais administratifs nets	99 115	99 533
Charges générales d'exploitation	265 080	268 084

Le montant des rémunérations brutes s'élève à 1 438 milliers d'euros pour l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction. Le montant des avances et crédits accordés à ces personnes durant l'exercice s'élève à 1 117 milliers d'euros.

Effectif moyen :

— Effectif par catégorie (effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité) :

Catégorie de personnel	31/12/2009	31/12/2008
Cadres	711	732
Non cadres	1 896	2 118
Total	2 607	2 850
Dont : France	2 607	2 850
Etranger		
Dont personnel mis à disposition		

Note 34. – Coût du risque.

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Dotations aux provisions et dépréciations	81 401	95 815
Dépréciations de créances douteuses	64 022	79 468
Autres provisions et dépréciations	17 379	16 347
Reprises de provisions et dépréciations	-57 730	-66 004
Reprises de dépréciations de créances douteuses	-47 357	-59 470
Autres reprises de provisions et dépréciations	-10 373	-6 534
Variation des provisions et dépréciations	23 671	29 811
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées	984	1 104
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées	14 775	9 198
Décote sur prêts restructurés		
Récupérations sur créances amorties	-1 422	-1 453
Pertes sur risques opérationnels	596	
Coût du risque	38 604	38 660

Note 35. – Résultat net sur actifs immobilisés.

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Immobilisations financières :		
Dotations aux dépréciations		
De titres d'investissement		
De parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	669	277
Reprises de dépréciations		
De titres d'investissement		
De parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	1 750	1 961
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	1 081	1 684
De titres d'investissement	0	0
De parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	1 081	1 684
Plus-values de cessions réalisées	9	1 400
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	9	1 400
Moins-values de cession réalisées	4 779	450
Sur titres d'investissement	4 294	
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	344	
Pertes sur créances liées à des titres de participation	141	450
Solde des plus et moins-values de cession	-4 770	950
Sur titres d'investissement	-4 294	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-476	950
Solde en perte ou en bénéfice	-3 689	2 634
Immobilisations corporelles et incorporelles :		
Plus-values de cession	84	415
Moins-values de cession	25	5
Solde en perte ou en bénéfice	59	410

Résultat net sur actifs immobilisés	-3 630	3 044
-------------------------------------	--------	-------

Note 36. – Charges et produits exceptionnels.

La Caisse régionale Brie Picardie n'a pas comptabilisé de charges et de produits exceptionnels au cours de l'exercice.

Note 37. – Impôt sur les bénéfices.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices (en milliers d'euros)	2009	2008
Impôt relatif au résultat ordinaire de la Caisse Régionale	72 859	36 104
Impôt relatif au résultat exceptionnel		104
Ecart entre IS provisionné et IS liquidé sur exercice précédent	1 554	1 488
Provision pour impôt différé		
Incidence de l'intégration fiscale		64
Provision pour impôt et pour litiges fiscaux	-2 638	2 611
Total	71 775	40 371

Note 38. – Evénements postérieurs à la clôture susceptibles de remettre en cause la continuité de l'exploitation.

Néant.

Note 39. – Affectation des résultats (Proposition).

(En milliers d'euros)	2009	2008	2007
Résultat net comptable	145 840 522,12	144 195 225,59	151 969 489,89
Report à nouveau	399 033,27	112 790,70	1 467 442,42
Résultat à affecter	146 239 555,39	144 308 016,29	153 436 932,31
Intérêts aux parts	4 367 394,50	4 991 308,00	4 991 308,00
Rémunération des certificats coopératifs d'investissements	19 613 992,24	18 768 561,54	18 599 475,40
Rémunération des certificats coopératifs d'associés	15 766 194,52	15 086 617,17	14 950 701,70
Réserves légales	79 868 980,60	79 096 147,19	86 171 585,41
Autres réserves	26 622 993,53	26 365 382,39	28 723 861,80
Total résultat affecté	146 239 555,39	144 308 016,29	153 436 932,31

Note 40. – Implantation dans des états ou territoires n'ayant pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires.

La Caisse Régionale Brie Picardie ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un état ou un territoire qui n'a pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires.

Note 41. – Publicité des honoraires de commissaires aux comptes.

Collège des commissaires aux Comptes de la Caisse régionale Brie Picardie :

(En milliers d'euros)	Mazars	%	Pricewaterhousecoopers	%

Audit :				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1)	132,6	100%	106,3	100%
Missions accessoires		0%		0%
Sous-total	132,6	100%	106,3	100%
Autres prestations :				
Juridique, fiscal et social		0%		0%
Technologie de l'information		0%		0%
Audit interne		0%		0%
Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit		0%		0%
Sous-total	0	0%	0	0%
Total	132,6	100%	106,3	100%

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes.

Note 42. – Autres informations.

La Caisse Régionale Brie Picardie réalise la totalité de son activité en France, les ventilations prévues par le règlement 2000.03 du RCR ne sont donc pas nécessaires.

Il est précisé que les comptes consolidés de la Caisse Régionale Brie Picardie sont eux-mêmes intégrés dans la consolidation du Groupe Crédit Agricole (comptes établis par Crédit Agricole SA – 91, boulevard Pasteur – Paris 15ème).

Le rapport de gestion et le rapport spécial du Président du Conseil d'administration sur les procédures internes sont tenus à la disposition du public : au secrétariat de Direction de la Caisse régionale Brie Picardie – 500, rue Saint Fuscien, 80095 Amiens Cedex 3.

B. — Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels. — Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse Régionale à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations. — La dégradation des conditions de marché et de l'environnement économique a toujours de multiples impacts sur les établissements de crédit, notamment sur leurs activités, leurs résultats et leurs risques. Cette situation crée des conditions spécifiques cette année encore pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2009, particulièrement au regard des estimations comptables. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L 823.9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

— Votre Caisse Régionale constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (notes 2.1, 9, 14 et 34). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et provisions sur base individuelle et de portefeuilles.

— Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués à leur valeur d'utilité (note 2.2). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination de valeurs d'utilité au 31 décembre 2009 pour les principales lignes du portefeuille.

— Votre Caisse Régionale détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes 2.2 et 2.8 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Caisse Régionale et des informations fournies dans les notes annexes.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques. — Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux Sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 12 mars 2010.

Les commissaires aux comptes :

Pricewaterhousecoopers Audit :

Eric Bulle ;

Mazars :

Franck Boyer Guillaume Potel.

C. – Comptes consolidés.

Arrêtés par le Conseil d'administration en date du 26 janvier 2010.

Approuvés par l'Assemblée générale des sociétaires en date du 30 mars 2010.

I. – Cadre général.

Présentation juridique de l'entité.

La Caisse régionale Brie Picardie est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale Brie Picardie, 91 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale Brie Picardie est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2009, la Caisse régionale Brie Picardie fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole SA. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS rue La Boétie, qui détient elle-même 55,2% du capital de Crédit Agricole SA, cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole SA est détenu par le public (y compris les salariés et y compris l'autocontrôle) à hauteur de 44,8%.

Par ailleurs, Crédit Agricole SA détient 10 300 864 actions propres au 31 décembre 2009, soit 0,44% de son capital, contre 13 011 521 actions propres au 31 décembre 2008.

Organisation simplifiée du Crédit Agricole.

Un groupe bancaire d'essence mutualiste. — L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6,2 millions de sociétaires qui élisent quelques 32 600 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS rue La Boétie, détenue par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole SA. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole SA, en qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art L511-31 et Art L511-32), à la cohésion du réseau du groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole SA dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

Relations internes au Crédit Agricole.

Mécanismes financiers internes. — Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

— Comptes ordinaires des Caisses régionales : Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole SA, qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en : « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit ».

— Comptes d'épargne à régime spécial : Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Épargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole SA, où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole SA les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

— Comptes et avances à terme : Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole SA et centralisées à Crédit Agricole SA et figurent à ce titre à son bilan.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en oeuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25%, puis 33% et, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole SA et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole SA et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole SA.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles. Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole SA.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole SA de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

— Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales : Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole SA, où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

— Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole SA : Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole SA sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

— Opérations en devises : Crédit Agricole SA, intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

— Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole SA : Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole SA, en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées ».

— Couverture des risques de liquidité et de solvabilité : Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole SA, la CNCA (devenue Crédit Agricole SA) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole SA d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole SA enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole SA, les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

Informations relatives aux parties liées. — Les caisses locales détiennent 24 956 551 parts sociales de la Caisse régionale Brie Picardie pour un montant de 124 782 575 €.

Les caisses locales ont des comptes courants ouverts dans les comptes de la Caisse régionale.

Au 31/12/2009, les comptes courants bloqués s'élèvent à 30 190 633,90 €.

II. — Compte de résultat.

(En milliers d'euros.)

	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Intérêts et produits assimilés	4.1	696 745	734 092
Intérêts et charges assimilées	4.1	-425 934	-531 100
Commissions (produits)	4.2	277 667	234 088
Commissions (charges)	4.2	-47 558	-33 864
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	8 789	-44 265
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4	25 923	82 895
Produits des autres activités	4.5	3 517	50 054
Charges des autres activités	4.5	-1 949	-2 374
Produit net bancaire		537 200	489 526
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4-7.6	-265 192	-268 393
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-12 888	-12 938
Résultat brut d'exploitation		259 120	208 195
Coût du risque	4.8	-37 576	-36 912
Résultat d'exploitation		221 544	171 283
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	-82	1 410
Variations de valeur des écarts d'acquisition			
Résultat avant impôt		221 462	172 693
Impôts sur les bénéfices	4.10	-71 494	-37 171
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
Résultat net		149 968	135 522
Intérêts minoritaires		0	1
Résultat net – part du groupe		149 968	135 521

III. — Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

(En milliers d'euros.)

	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Ecarts de conversion			
Actifs disponibles à la vente		223 185	-641 733
Instruments dérivés de couverture		-1 152	-673
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entités mises en équivalence		222 033	-642 406
QP gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence			
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe	4.11	222 033	-642 406
Résultat net part du groupe		149 968	135 521
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe		372 001	-506 885
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires			1
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		372 001	-506 884

Les montants sont présentés net d'impôts.

Les caisses régionales de Crédit Agricole détiennent la totalité du capital de SAS Rue la Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50% des droits de vote et du capital de Crédit Agricole SA. Les opérations sur les titres SAS Rue la Boétie sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination de la valeur du titre. Ces opérations recouvrent par exemple les cessions de titres entre les caisses régionales ou les augmentations de capital de SAS Rue la Boétie.

Les modalités de valorisation du titre SAS Rue la Boétie, prévues par la convention de liquidité, reposaient jusqu'à présent essentiellement sur la valorisation au cours de bourse des titres Crédit Agricole SA. Elles ont été modifiées par décision unanime des Caisses régionales et de Crédit Agricole SA, le 19 mars 2009 afin de continuer à refléter l'objet de la société.

Au 31/12/09, ce changement de méthode n'a pas eu d'impact sur la juste valeur des titres SAS la Boétie détenus par la Caisse Régionale Brie Picardie.

IV. — Bilan.

(En milliers d'euros)

Actif	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Caisse, banques centrales	6.1	102 634	106 753
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	102 043	117 114
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	35 283	34 127
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.6	1 528 520	1 284 483
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.6	1 210 660	807 636
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.6	14 213 147	13 613 755
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		2 705	2 705
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.6-6.8	185 321	217 895
Actifs d'impôts courants et différés (1)	6.10	71 947	96 994
Comptes de régularisation et actifs divers	6.11	241 715	256 873
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participations dans les entreprises mises en équivalence			
Immeubles de placement	6.12	1 935	1 815
Immobilisations corporelles	6.13	88 104	86 116
Immobilisations incorporelles	6.13	2 735	2 650
Ecarts d'acquisition			
Total de l'actif		17 786 749	16 628 916

(1) Au 31/12/2008, cette ligne se décomposait comme suit : actifs d'impôts courants pour 24 595 K€ et actifs d'impôts différés pour 72 399 K€.

Les lignes « Actifs d'impôt courant » et « Actifs d'impôts différés » sont désormais regroupées sur la ligne « Actifs d'impôts courants et différés ». La présentation des données au 31/12/2008 a été modifiée en conséquence.

Passif	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Banques centrales	6.1		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	25 453	22 033
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	27 964	12 854
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.7	10 479 952	10 035 823
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.7	4 174 327	3 883 132
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.9	339 202	281 258
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		22 020	25 491
Passifs d'impôts courants et différés	6.10	10 398	
Comptes de régularisation et passifs divers	6.11	270 011	235 057
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions	6.14	63 864	76 012
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.9	168 157	178 182
Total dettes		15 581 348	14 749 842
Capitaux propres :			
Capitaux propres - part du Groupe		2 205 401	1 879 058
Capital et réserves liées		1 645 574	1 653 550
Réserves consolidées		374 085	276 246
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		35 774	-186 259
Résultat de l'exercice		149 968	135 521
Intérêts minoritaires		0	16
Total capitaux propres		2 205 401	1 879 074
Total du passif		17 786 749	16 628 916

Les lignes « Passifs d'impôt courant » et « Passifs d'impôts différés » sont désormais regroupées sur la ligne « Passifs d'impôts courants et différés ». La présentation des données au 31/12/2008 a été modifiée en conséquence.

V - Tableau de variation des capitaux propres

(En milliers d'euros)	Capital et réserves liées			Capital et Réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (2)	Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres autodétenus						
Capitaux propres au 31 décembre 2008	263 286	1 670 795	-4 286	1 929 795	-186 259	135 521	1 879 058	15	1 879 073
Affectation du résultat 2008		97 840		97 840		-97 840	0		0
Capitaux propres au 1er janvier 2009	263 286	1 768 635	-4 286	2 027 635	-186 259	37 681	1 879 058	15	1 879 073
Augmentation de capital	-2 740			-2 740			-2 740		-2 740
Variation des titres auto détenus			-5 236	-5 236			-5 236		-5 236
Dividendes versés en 2009 (3)				0		-37 681	-37 681		-37 681

Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	-2 740	0	-5 236	-7 976	0	-37 681	-45 657	0	-45 657
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (2)	0	0	0	0	222 446	0	222 446	0	222 446
Résultat au 31/12/2009				0		148 828	148 828		148 828
Autres variations : Déconsolidation Force Oise				0	-413	1 280	867	-12	855
Autres variations : Déconsolidation Prospective Informatique				0		-140	-140	-3	-143
Capitaux propres au 31 décembre 2009	260 546	1 768 635	-9 522	2 019 659	35 774	149 968	2 205 402	0	2 205 402

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle.

(2) Au 31/12/09 la modification des modalités de valorisation du titre SAS rue la Boétie n'a pas eu d'impact sur la juste valeur des titres donc aucun impact sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

(3) Dividendes servis par la Caisse régionale : 38 846 K€ ; retraitements d'élimination : - 5 396 K€ et dividendes servis par les Caisses locales : 4 231 K€.

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les montants sortis des capitaux propres par transfert en compte de résultat et relatifs à des couvertures de flux de trésorerie sont positionnés en Produit Net Bancaire.

VI. — Tableau des flux de trésorerie .

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les activités opérationnelles sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse régionale Brie Picardie en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de trésorerie nette comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

(En milliers d'euros)	2009	2008
Résultat avant impôts	218 965	172 100
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	12 981	13 103
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	35 191	34 213
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Résultat net des activités d'investissement	-365	-2 797
Résultat net des activités de financement	7 994	8 561
Autres mouvements	-29 023	36 586
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	26 778	89 666
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	130 339	306 476
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-371 905	-218 432
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	110 323	-163 238
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	48 683	-9 402
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Impôts versés	-40 910	-125 704
Diminution/ (augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-123 470	-210 300
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	122 273	51 466
Flux liés aux participations (1)	2 733	-118 011
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-15 338	-12 215

Total Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-12 605	-130 226
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)	-41 557	-71 069
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (3)	-18 016	-18 485
Total Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-59 573	-89 554
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Augmentation/ (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	50 095	-168 314
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	333 734	502 048
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (*)	106 753	90 031
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (**)	226 981	412 017
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	383 829	333 734
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (*)	102 634	106 753
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (**)	281 195	226 981
Variation de la trésorerie nette et des équivalents de trésorerie	50 095	-168 314

(*) Composé du solde net des postes « Caisses et banques centrales », hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1 (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

(**) Composé du solde des postes « comptes ordinaires débiteurs sains » et « comptes et prêts au jour le jour sains » tel que détaillés en note 6.5 et des postes « comptes ordinaires créditeurs » et « comptes et emprunts au jour le jour » tel que détaillés en note 6.7. (hors intérêts courus et y compris opérations internes au crédit agricole)

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2.2. Au cours de l'année 2009, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse régionale Brie Picardie s'élève à 34 707 K€, portant notamment sur les opérations suivantes : SACAM Avenir 5 917 K€ ; Souscription augmentation de capital SAS La Boétie 26 497 K€ ; Picardie Investissement 1 667 K€.

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse régionale Brie Picardie à ses actionnaires, à hauteur de 37 681 K€ pour l'année 2009.

(3) Au cours de l'année 2009, il n'y a pas eu d'émissions de dettes subordonnées.

VII. — Notes annexes aux états financiers.

1. – Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.

1.1. Normes applicables et comparabilité. — En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2009.

Le groupe Crédit Agricole applique ce référentiel, en utilisant les dispositions de la norme IAS 39 dans sa version retenue par l'Union européenne (version dite « carve out »), qui autorise certaines dérogations dans l'application pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/IAS_fr.htm#adopted-commission.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2008.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2009 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2009. Celles-ci portent sur :

— la norme IFRS 8 issue du règlement du 21 novembre 2007 (CE n° 1358/2007), relative aux secteurs opérationnels et remplaçant la norme IAS 14 relative à l'information sectorielle.

La première application d'IFRS 8 n'a pas entraîné de modification dans l'information sectorielle présentée par la Caisse régionale Brie Picardie. En effet, le premier niveau d'information sectorielle présentée par la Caisse régionale Brie Picardie sur les exercices précédents correspond déjà en pratique aux secteurs opérationnels à présenter selon les dispositions d'IFRS 8 ;

— l'amendement de la norme IAS 23 issu du règlement du 10 décembre 2008 (CE n° 1260/2008), relative aux coûts d'emprunt ;

— l'amendement de la norme IFRS 2 issu du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1261/2008), relative au paiement fondé sur des actions et portant sur les conditions d'acquisition des droits et annulations de transactions ;

— la révision de la norme IAS 1 issue du règlement du 17 décembre 2008 (CE n° 1274/2008), relative à la présentation des états financiers. En application de cet amendement un état du « résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » est désormais présenté dans les états financiers et est complété par des notes annexes ;

— les amendements des normes IAS 32 et IAS 1, issus du règlement du 21 janvier 2009 (CE n° 53-2009), relatifs au classement de certains instruments financiers et aux informations liées à fournir ;

— 35 amendements visant à améliorer et clarifier 18 normes et issus du règlement du 23 janvier 2009 (CE n°70-2009). La date de première application de l'amendement de la norme IFRS 5, et de l'amendement de la norme IFRS 1 qui en découle, est repoussée aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009 ;

— les amendements des normes IAS 39 et IFRS 7, issus du règlement du 9 septembre 2009 (CE n° 824-2009), relatifs à la date d'entrée en vigueur et à la transition pour le reclassement des actifs financiers ;

— l'amendement de la norme IFRS 7 issu du règlement du 27 novembre 2009 (CE n° 1165-2009), relative aux informations à fournir sur les instruments financiers. L'objectif principal de cet amendement est d'améliorer les informations données dans les états financiers en matière d'évaluation à la juste valeur des instruments financiers et de présentation du risque de liquidité ;

— l'interprétation IFRIC 11 issue du règlement du 1er juin 2007 (CE n° 611/2007), relative au traitement des actions propres et des transactions intra-groupe dans le cadre de la norme IFRS 2 portant sur le paiement fondé sur des actions ;

— l'interprétation IFRIC 13 issue du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1262/2008), relative au programme de fidélisation des clients ;

— l'interprétation IFRIC 14 issue du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1263/2008), relative au plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, aux exigences de financement minimal et à leur interaction dans le cadre de la norme IAS 19 portant sur les avantages du personnel ;

— les amendements de l'interprétation IFRIC 9 et de la norme IAS 39 issus du règlement du 30 novembre 2009 (CE n° 1171/2009), relatifs aux dérivés incorporés et à leur réexamen lors de reclassements.

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Néanmoins, la révision de la norme IAS 1 et l'amendement IFRS 7 ont eu des conséquences en matière de présentation des états financiers avec :

— la communication du nouvel état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (IAS 1) ;

— la présentation en annexe des instruments comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie fondée sur trois niveaux (IFRS 7).

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application de normes et interprétations est optionnelle sur une période, celles-ci ne sont pas retenues par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

— l'amendement de la norme IFRS 5, issu du règlement du 23 janvier 2009 (CE n° 70/2009), relatif aux filiales faisant l'objet d'un plan de vente entraînant la perte de contrôle, et l'amendement de la norme IFRS 1 qui en découle. Ces amendements seront appliqués pour la première fois au 1er janvier 2010 ;

— la révision de la norme IAS 27 issue du règlement du 3 juin 2009 (CE n° 494/2009), relative aux états financiers consolidés et individuels. Cette norme révisée sera appliquée pour la première fois au 1er janvier 2010 ;

— la révision de la norme IFRS 3 issue du règlement du 3 juin 2009 (CE n° 495/2009), relative aux regroupements d'entreprises. Cette norme révisée sera appliquée pour la première fois au 1er janvier 2010 ;

— l'amendement de la norme IAS 39, issu du règlement du 15 septembre 2009 (CE n° 839/2009), relatif aux éléments éligibles à la couverture. Cet amendement sera appliqué pour la première fois au 1er janvier 2010 ;

— la révision de la norme IFRS 1 issue du règlement du 25 novembre 2009 (CE n° 1136/2009), relative à la première adoption des normes internationales. Cette norme révisée sera appliquée pour la première fois au 1er janvier 2010 ;

— l'amendement de la norme IAS 32, issu du règlement du 23 décembre 2009 (CE n° 1293/2009), relatif au classement des émissions de droit. Cet amendement sera appliqué pour la première fois au 1er janvier 2011 ;

— l'interprétation IFRIC 12 issue du règlement du 25 mars 2009 (CE n° 254/2009), relative aux accords de concession de services, et qui ne concerne pas les activités du Groupe. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1er janvier 2010 ;

— l'interprétation IFRIC 16 issue du règlement du 4 juin 2009 (CE n° 460/2009), relative aux couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1er janvier 2010 ;

— l'interprétation IFRIC 15 issue du règlement du 22 juillet 2009 (CE n° 636/2009), relative aux contrats de construction de biens immobiliers traités dans les normes IAS 11, contrats de construction, et IAS18, produits des activités ordinaires. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1er janvier 2010 ;

— l'interprétation IFRIC 17 issue du règlement du 26 novembre 2009 (CE n° 1142/2009), relative à la distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1er janvier 2010 ;

— l'interprétation IFRIC 18 issue du règlement du 27 novembre 2009 (CE n° 1164/2009), relative au transfert d'actifs provenant de clients, et qui ne concerne pas les activités du Groupe. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1er janvier 2010.

La Caisse régionale Brie Picardie n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2009.

1.2. Format de présentation des états financiers. — En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, la Caisse régionale Brie Picardie utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ; tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2009-R.04 du 2 juillet 2009 qui annule et remplace la recommandation CNC n°2004-R-03 du 27 octobre 2004.

1.3. Principes et méthodes comptables :

Instruments financiers (IAS 32 et 39). — Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission Européenne le 19 novembre 2004 et complétée par les règlements (CE) n° 1751/2005 du 25 octobre 2005, n° 1864/2005 du 15 novembre 2005 relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur et n° 1004/2008 du 15 octobre 2008 relatif au reclassement d'actifs financiers.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Titres à l'actif :

Classification des titres à l'actif. — Les titres sont classés dans les quatre catégories d'actifs financiers définis par la norme IAS 39 :

— actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;

— actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;

— prêts et créances ;

— actifs financiers disponibles à la vente.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat/affectation par nature ou sur option. — Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse régionale Brie Picardie.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. L'option juste valeur par résultat est généralement utilisée afin d'éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, la Caisse régionale Brie Picardie a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour les instruments hybrides.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.
Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance. — La catégorie « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » (éligible aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse régionale Brie Picardie a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

— ceux que la Caisse régionale Brie Picardie a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;

— ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote/décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

Prêts et créances. — La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables. Les titres du portefeuille « prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote/décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

Actifs financiers disponibles à la vente. — La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « dépréciation des titres ».

Dépréciation des titres. — Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse régionale Brie Picardie utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. La Caisse régionale Brie Picardie prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme.

Au-delà de ces critères, la Caisse régionale Brie Picardie constate une dépréciation en cas de baisse de cours supérieure à 50% ou observée pendant plus de 2 ans.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

— pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure ;

— pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

Date d'enregistrement des titres. — Crédit Agricole SA enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Titres détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassements d'instruments financiers. — Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements suivants :

— des catégories « actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;

— dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « actifs financiers disponibles à la vente » ou « actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti selon le cas.

Les informations sur les reclassements réalisés par la Caisse régionale Brie Picardie en application de la norme IAS 39 sont données dans la note 9.

Activité de crédits. — Les crédits sont affectés principalement à la catégorie « Prêts et créances ». Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Créances dépréciées. — Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

— les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;

— les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance. Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

Créances dépréciées sur base individuelle. — Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

— lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de location-financement immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;

— lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;

— s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée d'encours en encours dépréciés entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Parmi les encours dépréciés, la Caisse régionale Brie Picardie distingue les encours dépréciés compromis des encours dépréciés non compromis :

— les créances dépréciées compromises sont les créances dépréciées dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé ;

— les créances dépréciées non compromises sont les créances dépréciées qui ne répondent pas à la définition des créances dépréciées compromises.

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

La Caisse régionale Brie Picardie constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés et dépréciés compromis.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

— la valeur nominale du prêt ;

— la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

Créances dépréciées sur base collective. — Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse régionale Brie Picardie a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que :

— Dépréciations sur encours en souffrance : Les dépréciations sur ces encours sont calculées à partir de modèles Bâle II.

Dans le cadre du projet Bâle II, la Caisse régionale Brie Picardie détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, reflet du jugement expérimenté de la Direction, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle II, tels que l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendues, ainsi que divers facteurs économiques, conjoncturels ou autres.

— Autres dépréciations sur base collective : La Caisse régionale Brie Picardie a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

La Caisse régionale Brie Picardie a constitué quatre secteurs d'activité qui sont couverts de manière complémentaire par rapport à la provision Bâle II, pour un montant global de 13 830 K€. Les filières concernées sont la filière lait, la filière vente à distance commerce, la filière construction bâtiment et la filière transporteurs.

Intérêts pris en charge par l'État (IAS 20). — Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole SA accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'État. En conséquence, ces entités perçoivent de l'État une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les bonifications perçues de l'État sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

Passifs financiers. — La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

— les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;

— les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;

— les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Titres au passif :

Distinction dettes – capitaux propres. — Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

— de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;

— d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net). Les parts sociales émises par les Caisses régionales et des Caisses locales sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe.

L'amendement IAS 32 adopté par l'UE le 21 janvier 2009 permet, sous certaines conditions, la qualification en instrument de capitaux propres d'instruments financiers constituant auparavant des dettes. Ces instruments financiers sont :

— les instruments, émis par l'émetteur, remboursables au gré du porteur ;

— les instruments créant une obligation pour l'émetteur d'avoir à rembourser le porteur lors de la liquidation, sur la base de sa part dans l'actif net.

Ainsi, dès lors que ces conditions sont remplies, les parts d'OPCVM émises au passif doivent dorénavant être classées en capitaux propres.

Par symétrie, le groupe Crédit Agricole a revu la qualification des parts d'OPCVM détenues à l'actif. Ainsi les parts d'OPCVM Obligataires et Monétaires sont toujours considérées comme des instruments de dettes ; les autres parts d'OPCVM (Equity, mixtes, alternatives) sont désormais considérées comme des instruments de capitaux propres.

Rachat d'actions propres. — Les actions propres ou instruments dérivés équivalents rachetées par la Caisse régionale Brie Picardie, ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

Produits de la collecte. — Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole SA en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.14.

Instruments dérivés. — Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

La comptabilité de couverture. — La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associé à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

— éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;

— documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;

— démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole SA privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

— couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;

— couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;

— couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Dérivés incorporés : Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

— le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;

— séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;

— les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers. — Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Le Groupe applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

— Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotés sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse régionale Brie Picardie retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

— Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles/accessibles publiquement et basées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

– les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et basée sur des données de marché observables ;

– Les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté. Lorsque les modèles utilisés sont basés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

— Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité. La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3. Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

Ces titres, listés dans la note 2.2 spécifique, sont destinés à être conservés durablement.

Gains ou pertes nets sur instruments financiers. — Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

— les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;

— les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;

— les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;

— les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente : Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

— les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;

— les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;

— les pertes de valeur des titres à revenu variable ;

— les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;

— les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

Compensation des actifs et passifs financiers. — Conformément à la norme IAS 32, la Caisse régionale Brie Picardie compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement si il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Garanties financières données. — Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé de :

— celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou

— le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

Décomptabilisation des instruments financiers. — Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

— lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et ;

— lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier sont transférés.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

Provisions (IAS 37 et 19). — La Caisse régionale Brie Picardie identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que liées au risque de crédit, la Caisse régionale Brie Picardie a constitué des provisions qui couvrent notamment :

— les risques opérationnels ;

— les avantages au personnel ;

— les risques d'exécution des engagements par signature ;

— les litiges et garanties de passif ;

— les risques fiscaux ;

— les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

— le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;

— l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;

— la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

— la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;

— les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêtés des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.14

Avantages au personnel (IAS 19). — Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

— les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;

— les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;

— les indemnités de fin de contrat de travail ;

— les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

Avantages à long terme. — Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondant ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestation définie.

Avantages postérieurs à l'emploi :

— Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies : La Caisse régionale Brie Picardie détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse régionale Brie Picardie a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

— Plans de retraite - régimes à cotisations définies : Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse régionale Brie Picardie n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Paiements fondés sur des actions (IFRS 2). — La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme, qui s'applique aux plans accordés après le 07/11/2002, conformément aux dispositions prévues par la norme IFRS 2, et dont les droits ne sont pas encore acquis au 01/01/2005, concerne deux cas de figure :

— les transactions dont le paiement est fondé sur les actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;

— les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole SA éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres.

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle Black & Scholes. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique « frais de personnel » en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit 4 ans pour tous les plans existants.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2, étant précisé que la Caisse régionale Brie Picardie applique les termes du communiqué du CNC du 21 décembre 2004 complété par le communiqué du CNC du 7 février 2007. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20%. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de 5 ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

Aucune augmentation de capital réservée aux salariés n'a été effectuée par le Groupe en 2009.

Par ailleurs, l'IFRIC 11 ayant clarifié les modalités d'application d'une norme existante et déjà appliquée par la Caisse régionale Brie Picardie (IFRS 2), les conséquences de cette clarification ont été prises en compte à compter du 1er janvier 2007. La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénouées par instruments de capitaux propres de Crédit agricole SA, ainsi que celles relatives aux souscriptions d'actions sont désormais comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des « réserves consolidées part du Groupe ».

Impôts courants et différés. — Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe. L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles. La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

— la comptabilisation initiale du goodwill ;

— la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt réellement supportée par l'entité au titre de ces plus-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 5% de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

— soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;

— soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si :

— l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et

— les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :

a) soit sur la même entité imposable ;

b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40). — Le groupe Crédit Agricole SA applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce acquis. Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole SA suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros oeuvre	25 à 40 ans
Second oeuvre	20 à 30 ans
Installations techniques	10 à 15 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	1 à 7 ans
Matériel spécialisé	3 à 7 ans
Mobilier	3 à 10 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose la Caisse régionale Brie Picardie sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

Opérations en devises (IAS 21). — En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires. A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole SA. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :
— sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
— les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

Commissions sur prestations de services (IAS 18). — Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable ;
 - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise ;
 - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;
- b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

Contrats de location (IAS 17). — Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :

- a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice ;
- b) la valeur nette comptable des immobilisations louées ;
- c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31) :

Périmètre de consolidation. — Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale Brie Picardie et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, la Caisse régionale Brie Picardie dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la Caisse régionale Brie Picardie détient, directement ou indirectement, au moins 20% des droits de vote existants et potentiels. Par exception, les entités ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

Consolidation des Caisses régionales. — Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole SA, dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole SA, les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole Brie Picardie représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international. La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale Brie Picardie et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités et des trois filiales consolidées, après élimination des opérations réciproques.

Notions de contrôle. — Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la Caisse régionale Brie Picardie détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque la Caisse régionale Brie Picardie détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse régionale Brie Picardie est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

Consolidation des entités ad hoc. — Le fonds dédié Force Oise a été déconsolidé en 2009.

Exclusions du périmètre de consolidation. — Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

Méthodes de consolidation. — Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par la Caisse régionale Brie Picardie sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

— l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale Brie Picardie ;

— l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale Brie Picardie ;

— la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

Retraitements et éliminations. — Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

2. – Périmètre de consolidation.

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2009 est présenté de façon détaillée à la fin des notes annexes.

2.1. Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice :

— Sociétés sorties du périmètre au 31 décembre 2009 : Le fonds dédié Force Oise a fait l'objet d'une déconsolidation suite à sa liquidation en 2009.

La société Prospective Informatique a été liquidée le 15/12/2009.

2.2. Participations non consolidées. — Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

(En milliers d'euros)	31/12/2009		31/12/2008	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
Titres de participation non consolidés (détail) :				
SAS RUE LA BOETIE	694 170	4,24	441 468	4,24
SAS SACAM DEVELOPPEMENT	36 073	4,51	35 470	4,51
SAS SACAM INTERNATIONAL	37 581	4,24	44 889	4,24
SAS SACAM (liquidée)			5 242	5,62
SA VAUBAN FINANCE	7 087	30,83	6 641	30,83
SNC CREDIT AGRICOLE TITRES	2 023	3,1		
SAS ISEM	428	51,0	419	55
SARL SYNEMATIC	786	66,0	738	66
SARL AS SERVICES (liquidée)			510	100
SARL FINESPAR	126	100,0	321	100
SARL HOLDICAB	0	100,0	0	100
SAS LES 2M	50	100,0	62	100
SARL BIF	790	100,0	790	100
SCI DE LA SOMME	2 656	100,0	2 656	100
SCI OISE	1 471	100,0	1 471	100
SA CLARISSE	1 455	5,9	1 500	5,92
SAS PEDD	2 000	16,6		
SAS SACAM AVENIR	5 917	6,7		
SACAM PARTICIPATIONS	2 511	3,5	14	5,66
PICARDIE INVESTISSEMENT	3 252	11,0	1 585	5,67
Autres titres de participation non consolidés	14 666		15 724	
Valeur au bilan des titres de participation non consolidés (1)	813 042		559 500	
<i>(1) Dont 2 267 K € comptabilisés en résultat au titre de la dépréciation durable.</i>				

3. – Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture.

La gestion des risques bancaires au sein de la Caisse régionale Brie Picardie est assurée par la Direction Financière et Pilotage, le Département Contrôle Permanent et Conformité et par le Département Juridique et Recouvrement qui sont rattachées au Directeur général et qui ont pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « facteurs de risque », comme le permet la norme IFRS7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les Etats financiers.

3.1. Risque de crédit cf. rapport de gestion (VI.1 Risque de Crédit). — Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Exposition maximale au risque de crédit. — L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	102 043	117 114
Instruments dérivés de couverture	7 319	21 273
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	664 255	702 640
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	22 774	57 891
Prêts et créances sur la clientèle	14 078 296	13 479 635

Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	182 650	214 335
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	15 057 337	14 592 888
Engagements de financement donnés	2 148 371	2 027 903
Engagements de garantie financière donnés	272 759	303 841
Provisions - Engagements par signature	-1 824	-1 681
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	2 419 306	2 330 063
Total exposition nette	17 476 643	16 922 951

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

Concentrations par agents économiques de l'activité de crédit :

— Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au crédit agricole) :

(En milliers d'euros)	31/12/2009					Total
	Encours bruts	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle		Dépréciations individuelles		
		Encours bruts non compromis	Encours bruts compromis	Sur encours non compromis	Sur encours compromis	
Administrations centrales	927					927
Établissements de crédit	22 774			2 222	36	20 516
Institutions non établissements de crédit	1 566 795	3 667	47			1 566 795
Grandes entreprises	2 644 889	56 124	43 297	34 006	33 494	2 577 389
Clientèle de détail	10 216 799	72 074	119 898	43 669	92 753	10 080 377
Total (*)	14 452 184	131 865	163 242	79 897	126 283	14 246 004
Créances rattachées nettes						87 123
Dépréciations sur base collective						-97 105
Valeurs nettes au bilan						14 236 022

(*) Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 55 813 milliers d'euros.

(En milliers d'euros)	31/12/2008					Total
	Encours bruts	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle		Dépréciations individuelles		
		Encours bruts non compromis	Encours bruts compromis	Sur encours non compromis	Sur encours compromis	
Administrations centrales	1 009					1 009
Établissements de crédit	57 891					57 891
Institutions non établissements de crédit	1 163 312	1 876		1 024		1 162 288
Grandes entreprises	2 799 225	21 003	42 621	11 469	34 486	2 753 270
Clientèle de détail	9 842 583	91 429	118 408	49 930	95 808	9 696 845
Total (*)	13 864 020	114 308	161 029	62 423	130 294	13 671 303
Créances rattachées nettes						83 907
Dépréciations sur base collective						-83 353
Valeurs nettes au bilan						13 671 857

(*) Dont encours clientèle sains restructurés pour 24 519 milliers d'euros.

Les données 2008 ont été retraitées des opérations internes au réseau.

— Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Engagements de financement en faveur de la clientèle :		
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	286 986	304 711
Grandes entreprises	667 924	860 399
Clientèle de détail	1 193 462	862 793
Total	2 148 372	2 027 903
Engagements de garantie en faveur de la clientèle :		
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit		14
Grandes entreprises	250 028	235 712
Clientèle de détail	22 491	68 110
Total	272 519	303 836

— Dettes envers la clientèle par agent économique :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Administrations centrales	1	
Institutions non établissements de crédit	4 400	2 328
Grandes entreprises	973 696	619 119
Clientèle de détail	3 112 360	3 197 556
Non ventilé	54 438	53 704
Total	4 144 895	3 872 707
Dettes rattachées	29 432	10 425
Valeur au bilan	4 174 327	3 883 132

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit :

— Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole) :

(En milliers d'euros)	31/12/2009					Total
	Encours bruts	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle		Dépréciations individuelles		
		Encours bruts non compromis	Encours bruts compromis	Sur encours non compromis	Sur encours compromis	
France (y compris DOM-TOM)	14 407 999	131 808	162 855	79 873	125 902	14 202 224
Autres pays de l'UE	31 860	10	42	8	37	31 815
Autres pays d'Europe	5 423		2		2	5 421
Amérique du Nord	1 930		289		289	1 641
Amériques Centrale et du Sud	171		38		38	133
Afrique et Moyen Orient	2 167	4	15	4	15	2 148
Asie et Océanie (hors Japon)	2 634	43	1	12		2 622
Japon						0
Organismes supranationaux						0
Total (*)	14 452 184	131 865	163 242	79 897	126 283	14 246 004

Créances rattachées nettes						87 123
Dépréciations sur base collective						-97 105
Valeurs nettes au bilan						14 236 022

(*) Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 55 813 milliers d'euros.

— Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique :

(En milliers d'euros)	31/12/2009
Engagements de financement en faveur de la clientèle :	
France (y compris DOM-TOM)	2 147 933
Autres pays de l'UE	197
Autres pays d'Europe	23
Amérique du Nord	32
Amériques Centrale et du Sud	10
Afrique et Moyen Orient	141
Asie et Océanie (hors Japon)	35
Japon	1
Total	2 148 372
Engagements de garantie en faveur de la clientèle :	
France (y compris DOM-TOM)	272 516
Autres pays de l'UE	
Autres pays d'Europe	
Amérique du Nord	
Amériques Centrale et du Sud	
Afrique et Moyen Orient	3
Asie et Océanie (hors Japon)	
Japon	
Total	272 519

— Dettes envers la clientèle par zone géographique :

(En milliers d'euros)	31/12/2009
France (y compris DOM-TOM)	4 126 324
Autres pays de l'UE	10 984
Autres pays d'Europe	801
Amérique du Nord	2 390
Amériques Centrale et du Sud	723
Afrique et Moyen Orient	2 787
Asie et Océanie (hors Japon)	816
Japon	70
Organismes supranationaux	
Total	4 144 895
Dettes rattachées	29 432
Valeur au bilan	4 174 327

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement :

— Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique :

(En milliers d'euros)	31/12/2009					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance						
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		
Instruments de capitaux propres						8 640	-2 672
Instruments de dette	0	0	0	0	0	0	0
Administrations centrales					0		
Établissements de crédit					0		
Institutions non établissements de crédit					0		
Grandes entreprises					0		
Clientèle de détail					0		
Prêts et avances	231 234	3 686	589	0	235 509	342 936	-351 114
Administrations centrales					0		
Établissements de crédit					0		
Institutions non établissements de crédit	2 993		91		3 084	3 725	-2 269
Grandes entreprises	90 657	1 136	148		91 941	109 187	-96 957
Clientèle de détail	137 584	2 550	350		140 484	230 024	-251 888
Total	231 234	3 686	589	0	235 509	351 576	-353 786
Garanties non affectées							

(En milliers d'euros)	31/12/2008					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance						
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		
Instruments de capitaux propres						6 814	-2 927
Instruments de dette	0	0	0	0	0	0	0
Administrations centrales					0		
Établissements de crédit					0		
Institutions non établissements de crédit					0		
Grandes entreprises					0		
Clientèle de détail					0		
Prêts et avances	195 818	2 875	1 150	453	200 296	325 761	-326 494
Administrations centrales					0		
Établissements de crédit					0		
Institutions non établissements de crédit	2 726	43	285		3 054	2 035	-1 183
Grandes entreprises	77 597	1 065	3	149	78 814	72 795	-72 248
Clientèle de détail	115 495	1 767	862	304	118 428	250 931	-253 063
Total	195 818	2 875	1 150	453	200 296	332 575	-329 421
Garanties non affectées							

Opérations sur instruments dérivés – Risque de contrepartie. — Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Pour information, les effets des accords de compensation et de collatéralisation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

Sous total	0	0	0	239	510	565	1 314	1 289
Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	239	510	565	1 314	1 289

— Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

(En milliers d'euros)	31/12/2009						31/12/2008	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	1 596	17 750	6 107	25 453	21 987
Futures								
FRA								
Swaps de taux d'intérêts				1 596	17 539	6 081	25 216	21 967
Options de taux								20
Caps-floors-collars					211	26	237	
Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes de change								
Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	46
Dérivés sur actions et indices boursiers								46
Dérivés sur métaux précieux								
Dérivés sur produits de base								
Dérivés de crédits								
Autres								
Sous total	0	0	0	1 596	17 750	6 107	25 453	22 033
Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	1 596	17 750	6 107	25 453	22 033

— Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt :	2 017 017	1 575 725
Futures		
FRA		
Swaps de taux d'intérêts	1 827 402	1 461 297
Options de taux		
Caps-floors-collars	189 615	114 428
Autres instruments conditionnels		
Instruments de devises et or :	0	0
Opérations fermes de change		
Options de change		
Autres instruments :	0	0
Dérivés sur actions et indices boursiers		
Dérivés sur métaux précieux		
Dérivés sur produits de base		
Dérivés de crédits		
Autres		

Sous total	2 017 017	1 575 725
Opérations de change à terme	44 963	44 612
Total	2 061 980	1 620 337

Risque de taux cf. rapport de gestion (VI.4 Risque de taux d'intérêt global) :

— Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission :

(En milliers d'euros)	31/12/2009			31/12/2008		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	0	167 366	4	0	177 446	0
Taux fixe		167 366			177 446	
Taux variable			4			
Autres devises de l'UE	0	0	0			
Taux fixe						
Taux variable						
USD	0	0	0	0		
Taux fixe						
Taux variable						
JPY	0	0	0	0		
Taux fixe						
Taux variable						
Autres devises	0	0	0	0		
Taux fixe						
Taux variable						
Total	0	167 366	4	0	177 446	0
Taux fixe	0	167 366	0	0	177 446	0
Taux variable	0	0	4	0	0	0

(Total en principal, hors dettes rattachées non ventilables).

Risque de change (cf. rapport de gestion (VI.5 Risque de change). — La contribution des différentes devises au bilan consolidé s'établit comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2009		31/12/2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	17 765 391	17 765 381	16 602 167	16 602 112
Autres devises de l'UE	867	867	807	807
CHF	10 143	10 143	10 152	10 152
USD	10 045	10 055	15 429	15 484
JPY	24	24	25	25
Autres devises	279	279	336	336
Total bilan	17 786 749	17 786 749	16 628 916	16 628 916

Risque de prix. — Le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions.

Sont notamment soumis à ce risque : les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

3.3. Risque de liquidité et de financement (cf. rapport de gestion (VI.6 Risque de liquidité et de financement). — Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

La Caisse régionale Brie Picardie en tant qu'établissement de crédit respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

— le règlement CRBF n° 88-01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité ;
 — l'instruction de la Commission bancaire n° 88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité ;
 — l'instruction de la Commission bancaire n° 89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle :

(En milliers d'euros)	31/12/2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	459 868	32 035	621 722	68 546	1 182 171
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	842 069	1 455 747	5 031 438	7 100 156	14 429 410
Total	1 301 937	1 487 782	5 653 160	7 168 702	15 611 581
Créances rattachées					163 340
Dépréciations					-351 114
Valeurs nettes au bilan					15 423 807

(En milliers d'euros)	31/12/2008				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	706 069	20 845	6 193	69 196	802 303
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	1 460 238	1 375 583	4 437 084	6 533 224	13 806 129
Total	2 166 307	1 396 428	4 443 277	6 602 420	14 608 432
Créances rattachées					139 453
Dépréciations					-326 494
Valeurs nettes au bilan					14 421 391

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle :

(En milliers d'euros)	31/12/2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 493 974	2 196 187	2 785 126	3 952 700	10 427 987
Dettes envers la clientèle	3 279 290	68 075	230 007	567 523	4 144 895
Total	4 773 264	2 264 262	3 015 133	4 520 223	14 572 882
Dettes rattachées					81 397
Valeur au bilan					14 654 279

(En milliers d'euros)	31/12/2008				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 201 423	2 082 238	2 677 364	4 010 906	9 971 931
Dettes envers la clientèle	3 065 312	433 834	367 774	5 787	3 872 707
Total	4 266 735	2 516 072	3 045 138	4 016 693	13 844 638
Dettes rattachées					74 317
Valeur au bilan					13 918 955

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées :

(En milliers d'euros)	31/12/2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre :					
Bons de caisse	53				53
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	317 739	700	20 450	0	338 889
Émis en France	317 739	700	20 450		338 889
Émis à l'étranger					0
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
Total	317 792	700	20 450	0	338 942
Dettes rattachées					260
Valeur au bilan					339 202
Dettes subordonnées :					
Dettes subordonnées à durée déterminée		6 800	30 322	130 244	167 366
Dettes subordonnées à durée indéterminée				4	4
Dépôt de garantie à caractère mutuel			173		173
Titres et emprunts participatifs					0
Total	0	6 800	30 495	130 248	167 543
Dettes rattachées					614
Valeur au bilan					168 157

(En milliers d'euros)	31/12/2008				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre :					
Bons de caisse	556	35			591
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	214 453	62 190	825	0	277 468
Émis en France	214 453	62 190	825		277 468
Émis à l'étranger					0
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre	5				5
Total	215 014	62 225	825	0	278 064
Dettes rattachées					3 194
Valeur au bilan					281 258
Dettes subordonnées :					
Dettes subordonnées à durée déterminée				177 446	177 446
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs					0
Total	0	0	0	177 446	177 446
Dettes rattachées					736
Valeur au bilan					178 182

3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

(cf. rapport de gestion (VI.4.E Politique de couverture).

— Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une relation de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi :

— de couverture de valeur ;

— de couverture de résultats futurs ;

— de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur. — Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables. Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie. — Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise. — Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liés à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de l'entité.

Instruments dérivés de couverture :

(En milliers d'euros)	31/12/2009			31/12/2008		
	Valeur marché		Montant notionnel	Valeur marché		Montant notionnel
	Positive	Négative		Positive	Négative	
Couverture de juste valeur	35 229	24 649	1 475 526	33 154	11 582	1 326 836
Taux d'intérêt	35 229	24 649	1 475 526	33 154	11 582	1 326 836
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
Couverture de flux de trésorerie	54	3 315	229 093	973	1 272	113 508
Taux d'intérêt	54	3 315	229 093	973	1 272	113 508
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
Couverture d'investissement nets dans une activité à l'étranger						
Total instruments dérivés de couverture	35 283	27 964	1 704 619	34 127	12 854	1 440 344

3.5. Risques opérationnels

(cf. rapport de gestion (VI.7 Risques opérationnels).

— Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires. — L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », la Caisse régionale Brie Picardie est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse régionale Brie Picardie est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par la Commission Bancaire afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, la Caisse régionale Brie Picardie a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a défini jusqu'à fin 2009 les niveaux planchers de fonds propres suivants :

- 95% des exigences de fonds propres telles qu'elles auraient été calculées en CAD jusqu'au 31/12/2007 ;
- 90% de ces exigences jusqu'au 31/12/2008 ;
- 80% de ces exigences jusqu'au 31/12/2009.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents ;
- les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100% du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées ;
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation CRD :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Fonds propres de base (tier 1)	1 395 627	1 314 883
Fonds propres complémentaires (tier 2)		
Fonds propres surcomplémentaires (tier 3)		
Total des fonds propres prudentiels	1 395 627	1 314 883

Modification de présentation : données 2008 retraitées au sens du CRD.

En application de la réglementation, la Caisse régionale Brie Picardie doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4% et un ratio de solvabilité de 8%.

En 2009 comme en 2008, la Caisse régionale Brie Picardie a répondu à ces exigences réglementaires.

4. – Notes relatives au compte de résultat.

4.1. Produits et Charges d'intérêts :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 858	6 173
Sur opérations internes au Crédit Agricole	44 332	44 009
Sur opérations avec la clientèle	603 787	628 915
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	1 806	3 436
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	9 766	9 808
Intérêts courus et échus des instruments de couverture (3)	35 196	41 751
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits d'intérêts (1) (2)	696 745	734 092
Sur opérations avec les établissements de crédit	-404	-1 037
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-332 847	-412 588
Sur opérations avec la clientèle	-43 670	-33 753
Actifs financiers disponibles à la vente	-29	-716
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Sur dettes représentées par un titre	-2 741	-15 785
Sur dettes subordonnées	-7 994	-8 561
Intérêts courus et échus des instruments de couverture (3)	-38 249	-58 660
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées		
Charges d'intérêts	-425 934	-531 100

(1) Dont 13 365 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2009 contre 14 656 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

(2) Dont 5 027 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'État au 31 décembre 2009 contre 711 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

(3) Les charges et produits correspondant au réescompte (intérêts courus et échus, étalement) de l'ensemble des instruments de couverture sont désormais tous rattachés aux lignes « intérêts courus et échus des instruments de couvertures » alors que certains étaient présentés jusqu'ici sur la ligne « résultat de couverture » de la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » (note 4.3). Le montant net des éléments reclassés est nul en 2009 et s'élève à -16 milliers d'euros en 2008.

4.2. Commissions nettes :

(En milliers d'euros)	31/12/2009			31/12/2008		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 550	-2 255	-705	3 238	-2 822	416
Sur opérations internes au Crédit Agricole	40 971	-34 351	6 620	37 787	-19 097	18 690
Sur opérations avec la clientèle	57 084	-800	56 284	57 094	-74	57 020
Sur opérations sur titres	24	-179	-155		-177	-177
Sur opérations de change			0			0
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	7 097	-920	6 177	8 830	-1 776	7 054
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers (1) (2)	165 235	-8 675	156 560	127 139	-9 918	117 221
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues (1)	5 706	-378	5 328			
Produits nets des commissions	277 667	-47 558	230 109	234 088	-33 864	200 224

(1) Les commissions d'OPCVM ont été individualisées en 2009.

(2) Les commissions d'assurance jusque là affectées à la ligne « autres produits (charges) nets » de la rubrique « produits et charges nets des autres activités » (note 4.5) ont été réaffectées à la ligne « commissions sur moyens de paiements et autres prestations de services bancaires et financiers ». Le montant net de ces commissions s'élève à 47 568 milliers d'euros en 2009 et à 43 557 milliers d'euros en 2008.

4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	5 759	-17 990
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	2 549	-26 919
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	480	661
Résultat de la comptabilité de couverture	1	-17
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	8 789	-44 265

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2009		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	730	729	1
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	249	372	-123
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures) (1)	481	357	124

Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	8 596	8 596	0
Variations de juste valeur des éléments couverts			0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	8 596	8 596	0
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
Total résultat de la comptabilité de couverture	9 326	9 325	1

(1) Les charges et produits correspondant au réescompte (intérêts courus et échus, étalement) de l'ensemble des instruments de couverture sont désormais tous rattachés aux lignes « intérêts courus et échus des instruments de couvertures » de la rubrique « produits et charges d'intérêt » (note 4.1) alors que certains étaient présentés jusqu'ici en « résultat de couverture ». Le montant net des éléments reclassés est nul en 2009 et s'élève à - 16 milliers d'euros en 2008.

(En milliers d'euros)	31/12/2008		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	12 114	12 115	-1
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	12 050	702	11 348
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	64	11 413	-11 349
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	16	-16
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	29 064	29 064	0
Variations de juste valeur des éléments couverts			0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	29 064	29 064	0
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
Total résultat de la comptabilité de couverture	41 178	41 195	-17

4.4. Gains ou perte nets sur Actifs financiers disponibles à la vente :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Dividendes reçus	31 580	54 408
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente *	-775	28 570
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	-588	-140
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	-4 294	57
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	25 923	82 895

(*) Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement.

4.5. Produits et charges nets des autres activités :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
-----------------------	------------	------------

Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		-57
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	-93	-94
Autres produits (charges) nets (1)	1 661	47 831
Produits (charges) des autres activités	1 568	47 680

(1) Les commissions d'assurance jusque là affectées à la ligne « autres produits (charges) nets » ont été réaffectées à la ligne « commissions sur moyens de paiements et autres prestations de services bancaires et financiers » de la rubrique « commissions nettes » (note 4.2). Le montant net de ces commissions s'élève à 47 568 milliers d'euros en 2009 et à 43 557 milliers d'euros en 2008.

4.6. Charges générales d'exploitation :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Charges de personnel	-166 192	-168 584
Impôts et taxes	-9 878	-11 427
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-89 122	-88 382
Charges d'exploitation	-265 192	-268 393

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes de la Caisse régionale Brie Picardie. La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2009 est donnée ci-dessous :

(En milliers d'euros) (hors taxe)	2009			
	Mazars	PWC Audit	VDB Associés	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	132,6	106,3	24,6	263,5
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes		20		20
Total	132,6	126,3	24,6	283,5

4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Dotations aux amortissements	-12 900	-13 023
Dotations aux dépréciations	12	85
Total	-12 888	-12 938

4.8. Coût du risque :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-81 413	-95 820
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	-77 851	-79 469
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs		
Engagements par signature	-551	-264

Risques et charges	-3 011	-16 087
Reprises de provisions et de dépréciations	43 539	58 560
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	32 830	49 822
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs		
Engagements par signature	363	757
Risques et charges	10 346	7 981
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-37 874	-37 260
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-746	-1 105
Récupérations sur prêts et créances amortis	1 422	1 453
Décotes sur crédits restructurés		
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes	-378	
Coût du risque	-37 576	-36 912

4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	58	1 410
Plus-values de cession	83	1 415
Moins-values de cession	-25	-5
Titres de capitaux propres consolidés	-140	0
Plus-values de cession		
Moins-values de cession	-140	
Gains ou pertes sur autres actifs	-82	1 410

4.10. Impôts :

— Charge d'impôt :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Charge d'impôt courant	-70 889	-65 172
Charge d'impôt différé	-605	28 001
Charge d'impôt de la période	-71 494	-37 171

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté :

— Au 31/12/2009 :

(En milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	221 462	34,43%	76 249

Effet des différences permanentes			-7 568
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			4 126
Effet de l'imposition à taux réduit			-632
Effet des autres éléments			-681
Taux et charge effectif d'impôt		32,28%	71 494

— Au 31/12/2008 :

(En milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	172 693	34,43%	59 458
Effet des différences permanentes			-17 956
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-3 644
Effet de l'imposition à taux réduit			
Effet des autres éléments			-687
Taux et charge effectif d'impôt		21,52%	37 171

4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. — Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, net d'impôts.

(En milliers d'euros)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Total des gains/pertes comptabilisés directement en capitaux propres hors QP des entités mises en équivalence	Quote part des gains/pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente (1)	Variation de juste valeur des dérivés de couverture		
Variation de juste valeur		225 766	-1 152	224 614	
Transfert en compte de résultat		-2 581		-2 581	
Variation de l'écart de conversion				0	
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (part du Groupe)	0	223 185	-1 152	222 033	0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (part minoritaire)				0	
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (1)	0	223 185	-1 152	222 033	0
Variation de juste valeur		-604 994	-673	-605 667	
Transfert en compte de résultat		-36 739		-36 739	
Variation de l'écart de conversion				0	
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2008 (part du Groupe)	0	-641 733	-673	-642 406	0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2008 (part minoritaire)				0	
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2008 (1)	0	-641 733	-673	-642 406	0

(1) Les données « total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente » se décomposent comme suit :

	31/12/2009	31/12/2008
--	------------	------------

Montant brut	225 620	-673 655
Impôt	-3 587	31 249
Total net	222 033	-642 406

5. – Informations sectorielles.

Le secteur d'activité du Crédit Agricole Brie Picardie est celui de la Banque de proximité en France. La clientèle du Crédit Agricole Brie Picardie comprend les particuliers, les agriculteurs, les professionnels, les entreprises et les collectivités locales.

Le Crédit Agricole Brie Picardie commercialise toute la gamme de services bancaires et financiers : support d'épargne (monétaire, obligataire et titres), placement d'assurance vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiements. Il distribue également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme d'assurance vie.

6. – Notes relatives au bilan.

6.1. Caisse, Banques centrales :

(En milliers d'euros)	31/12/2009		31/12/2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	93 599		95 248	
Banques centrales	9 035		11 505	
Total en principal	102 634	0	106 753	0
Créances/Dettes rattachées				
Valeur au bilan	102 634	0	106 753	0

6.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat :

— Actifs financiers à la juste valeur par résultat :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1 506	1 364
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	100 537	115 750
Valeur au bilan	102 043	117 114

— Actifs financiers détenus à des fins de transaction :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	192	75
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	192	75
Titres cotés	192	
Titres non cotés		75
Actions et autres titres à revenu variable	0	0

Titres cotés		
Titres non cotés		
Instruments dérivés	1 314	1 289
Valeur au bilan	1 506	1 364

— Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Titres à la juste valeur par résultat sur option	100 417	115 646
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	100 417	115 646
Titres cotés	65 323	74 374
Titres non cotés	35 094	41 272
Actions et autres titres à revenu variable	0	0
Titres cotés		
Titres non cotés		
Valeur au bilan	100 417	115 646

— Passifs financiers à la juste valeur par résultat :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	25 453	22 033
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	25 453	22 033

— Passifs financiers détenus à des fins de transaction :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	25 453	22 033
Valeur au bilan	25 453	22 033

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie à la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêts

6.3. Instruments dérivés de couverture. — L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change

6.4. Actifs financiers disponibles à la vente :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Effets publics et valeurs assimilées		3 962
Obligations et autres titres à revenu fixe	664 255	698 678
Titres cotés	19 989	32 278
Titres non cotés	644 266	666 400
Actions et autres titres à revenu variable	864 030	581 167
Titres cotés	165	90
Titres non cotés	863 865	581 077
Total des titres disponibles à la vente	1 528 285	1 283 807
Total des créances disponibles à la vente		
Créances rattachées	235	676
Valeur au bilan (1)	1 528 520	1 284 483

(1) Dont 2 672 M€ comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances.

Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente :

(En milliers d'euros)	31/12/2009			31/12/2008		
	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées				3 962	206	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	664 255	7 066	3 571	698 678	3 307	14 397
Actions et autres titres à revenu variable	50 988	3 026	4 961	21 667	1 042	84
Titres de participation non consolidés	813 042	37 590	940	559 500	23 021	202 270
Créances disponibles à la vente						
Créances rattachées	235			676		
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente	1 528 520	47 682	9 472	1 284 483	27 576	216 751
Impôts		4 110	2 938		1 961	4 989
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)		43 572	6 534		25 615	211 762

6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle :

— Prêts et créances sur les établissements de crédit :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Établissements de crédit :		
Comptes et prêts	6 972	42 077
Dont comptes ordinaires débiteurs sains	6 972	41 044
Dont comptes et prêts au jour le jour sains		1 033
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	14 446	14 446
Titres non cotés sur un marché actif	1 356	1 368
Autres prêts et créances		
Total	22 774	57 891
Créances rattachées	101	211

Dépréciations		
Valeur nette	22 875	58 102
Opérations internes au Crédit Agricole :		
Comptes ordinaires	274 807	223 067
Comptes et avances à terme	830 349	467 041
Prêts subordonnés	54 241	54 304
Titres non cotés sur un marché actif		
Total	1 159 397	744 412
Créances rattachées	28 388	5 122
Dépréciations		
Valeur nette	1 187 785	749 534
Valeur nette au bilan	1 210 660	807 636

— Prêts et créances sur la clientèle :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Opérations avec la clientèle :		
Créances commerciales	10 152	18 198
Autres concours à la clientèle	14 026 196	13 399 299
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	90 400	90 400
Titres non cotés sur un marché actif	5 415	5 415
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	203 381	202 787
Comptes ordinaires débiteurs	93 866	90 030
Total	14 429 410	13 806 129
Créances rattachées	134 851	134 120
Dépréciations	351 114	326 494
Valeur nette	14 213 147	13 613 755
Opérations de location financement :		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
Total	0	0
Créances rattachées		
Dépréciations		
Valeur nette	0	0
Valeur nette au bilan	14 213 147	13 613 755

Au cours de l'année 2009, la Caisse régionale Brie Picardie a apporté 790 355 K€ de créances en garantie à Crédit Agricole SA dans le cadre de la participation du Groupe Crédit Agricole aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF) contre 134 226 K€ en 2008 et 312 854 K€ dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole aux refinancements accordés par Covered Bonds. La Caisse régionale Brie Picardie conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

6.6. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers :

(En milliers d'euros)	31/12/2008	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2009
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle	326 494		85 988	-61 368			351 114

Dont dépréciations collectives	83 353		13 829	-77			97 105
Opérations de location financement							0
Titres détenus jusqu'à l'échéance							0
Actifs disponibles à la vente	2 927		588	-843			2 672
Autres actifs financiers	3						3
Total des dépréciations des actifs financiers	329 424	0	86 576	-62 211	0	0	353 789

(En milliers d'euros)	31/12/2007	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2008
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle	309 131		88 355	-70 990		-2	326 494
Dont dépréciations collectives	63 313		20 054	-14			83 353
Opérations de location financement							0
Titres détenus jusqu'à l'échéance							0
Actifs disponibles à la vente	2 790		140	-3			2 927
Autres actifs financiers	133			-130			3
Total des dépréciations des actifs financiers	312 054	0	88 495	-71 123	0	-2	329 424

6.7. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle :

— Dettes envers les établissements de crédit :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Établissements de crédit :		
Comptes et emprunts	14 485	14 900
Dont comptes ordinaires créditeurs	31	26
Dont comptes et emprunts au jour le jour	14 454	14 874
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Sous-total	14 485	14 900
Dettes rattachées	47	153
Total	14 532	15 053
Opérations internes au Crédit Agricole :		
Comptes ordinaires créditeurs	553	37 104
Comptes et avances à terme	10 412 949	9 919 927
Sous-total	10 413 502	9 957 031
Dettes rattachées	51 918	63 739
Total	10 465 420	10 020 770
Valeur au bilan	10 479 952	10 035 823

— Dettes envers la clientèle :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Comptes ordinaires créditeurs	3 122 256	2 871 903
Comptes d'épargne à régime spécial	54 438	53 704
Autres dettes envers la clientèle	968 201	947 100
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		

Total	4 144 895	3 872 707
Dettes rattachées	29 432	10 425
Valeur au bilan	4 174 327	3 883 132

6.8. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Effets publics et valeurs assimilées	24 192	24 288
Obligations et autres titres à revenu fixe	158 458	190 047
Total	182 650	214 335
Créances rattachées	2 671	3 560
Dépréciations		
Valeur nette au bilan	185 321	217 895

6.9. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Dettes représentées par un titre :		
Bons de caisse	53	591
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :	338 889	277 468
Émis en France	338 889	277 468
Émis à l'étranger		
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		5
Total	338 942	278 064
Dettes rattachées	260	3 194
Valeur au bilan	339 202	281 258
Dettes subordonnées :		
Dettes subordonnées à durée déterminée	167 366	177 446
Dettes subordonnées à durée indéterminée	4	
Dépôt de garantie à caractère mutuel	173	
Titres et emprunts participatifs		
Total	167 543	177 446
Dettes rattachées	614	736
Valeur au bilan	168 157	178 182

6.10. Actifs et passifs d'impôts courants et différés :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Impôts courants	0	24 595
Impôts différés	71 947	72 399
Total actifs d'impôts courants et différés	71 947	96 994
Impôts courants	10 398	0
Impôts différés	0	0
Total passifs d'impôts courants et différés	10 398	0

Les actifs et passifs d'impôts différés se décomposent comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2009		31/12/2008	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Actifs disponibles à la vente	-97		1 570	
Couvertures de Flux de Trésorerie	-1 445		-2 051	
Provisions non déductibles	51 113		50 024	
Charges à payer non déductibles	1 898		1 161	
Autres différences temporaires				
Autres Impôts différés	20 478		21 695	
Effet des compensations				
Total impôts différés	71 947	0	72 399	0

6.11. Comptes de régularisation actif, passif et divers :

— Comptes de régularisation actif :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Autres actifs	134 748	115 277
Comptes de stocks et emplois divers	469	469
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	116 371	90 885
Comptes de règlements	17 908	23 923
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	106 967	141 596
Comptes d'encaissement et de transfert	37 810	51 500
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	3	141
Produits à recevoir	66 245	78 560
Charges constatés d'avance	1 000	317
Autres comptes de régularisation	1 909	11 078
Valeur nette au bilan	241 715	256 873

— Comptes de régularisation passif :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Autres passifs (1)	100 647	123 181
Comptes de règlements		32 873
Créditeurs divers	90 109	79 709
Versement restant à effectuer sur titres	10 538	10 599
Autres passifs d'assurance		
Autres		
Comptes de régularisation	169 364	111 876
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	14 162	2 547
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		

Produits constatés d'avance	58 466	44 561
Charges à payer	41 169	64 618
Autres comptes de régularisation	55 567	150
Valeur au bilan	270 011	235 057

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

6.12. Immeubles de placement :

(En milliers d'euros)	31/12/2008	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2009
Valeur brute	4 176		26			372	4 574
Amortissements et dépréciations	-2 361		-93			-185	-2 639
Valeur nette au bilan	1 815	0	-67	0	0	187	1 935

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple.

(En milliers d'euros)	31/12/2007	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2008
Valeur brute	4 379			-203			4 176
Amortissements et dépréciations	-2 393		-94	126			-2 361
Valeur nette au bilan	1 986	0	-94	-77	0	0	1 815

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple.

6.13. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition) :

(En milliers d'euros)	31/12/2008	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2009
Immobilisations corporelles d'exploitation :							
Valeur brute	268 900		16 229	-5 703		-425	279 001
Créances rattachées (1)							0
Amortissements et dépréciations	-182 785		-12 759	4 621		25	-190 898
Valeur nette au bilan	86 115	0	3 470	-1 082	0	-400	88 103
Immobilisations incorporelles :							
Valeur brute	16 149		226				16 375
Amortissements et dépréciations	-13 499		-141				-13 640
Valeur nette au bilan	2 650	0	85	0	0	0	2 735

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

(En milliers d'euros)	31/12/2007	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2008
Immobilisations corporelles d'exploitation :							
Valeur brute	264 973		13 861	-11 716		1 782	268 900
Créances rattachées (1)	0						0
Amortissements et dépréciations	-180 507		-12 684	10 407			-182 784
Valeur nette au bilan	84 466	0	1 177	-1 309	0	1 782	86 116
Immobilisations incorporelles :							
Valeur brute	52 364		312	-12 104		-24 423	16 149
Amortissements et dépréciations	-49 772		-384	12 234		24 423	-13 499

Valeur nette au bilan	2 592	0	-72	130	0	0	2 650
-----------------------	-------	---	-----	-----	---	---	-------

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

6.14. Provisions :

(En milliers d'euros)	31/12/2008	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2009
Risques sur les produits épargne logement	20 350				-4 110			16 240
Risques d'exécution des engagements par signature	1 681		551	-45	-363			1 824
Risques opérationnels	19 546		865	-634	-753			19 024
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	1 405			-35				1 370
Litiges divers	17 750		1 174	-1 702	-1 768			15 454
Participations	1 979				-880			1 099
Restructurations								0
Autres risques	13 301		3 750	-653	-7 545			8 853
Total	76 012	0	6 340	-3 069	-15 419	0	0	63 864

(1) Dont 1 370 K€ au titre de la provision pour médaille du travail.

(En milliers d'euros)	31/12/2007	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2008
Risques sur les produits épargne logement	19 890		2 090		-1 630			20 350
Risques d'exécution des engagements par signature	2 174		264		-757			1 681
Risques opérationnels	21 152		2 160	-60	-3 706			19 546
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	1 650			-220	-25			1 405
Litiges divers	15 564		12 140	-4 807	-5 147			17 750
Participations	3 794				-1 815			1 979
Restructurations								0
Autres risques	4 763		13 467	-1 272	-3 657			13 301
Total	68 987	0	30 121	-6 359	-16 737	0	0	76 012

(1) Dont 1 405 K€ au titre de la provision pour médaille du travail.

Provision épargne logement :

— Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 530 000	1 449 000
Ancienneté de plus de 10 ans	817 000	843 000
Total plans d'épargne-logement	2 347 000	2 292 000
Total comptes épargne-logement	428 000	448 000
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	2 775 000	2 740 000

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2009 et 2008 et hors prime d'état et servant de base au calcul de la provision.

— Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Plans d'épargne-logement :	80 000	318 000
Comptes épargne-logement :	168 230	457 000

Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	248 230	775 000
---	---------	---------

— Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 550	4 000
Ancienneté de plus de 10 ans	6 300	4 290
Total plans d'épargne-logement	7 850	8 290
Total comptes épargne-logement	8 390	12 060
Total provision au titre des contrats épargne-logement	16 240	20 350

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

(En milliers d'euros)	31/12/2008	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2009
Plans d'épargne-logement :	8 290		3 670		4 620
Comptes épargne-logement :	12 060		440		11 620
Total provision au titre des contrats épargne-logement	20 350	0	4 110	0	16 240

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

6.15. Capitaux propres :

Composition du capital au 31 décembre 2009. — La Caisse régionale Brie Picardie est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération. Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et/ou CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCI sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2009	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2009
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	16 908 614	374 267	374 267	16 908 614
Dont part du Public	16 252 480		374 267	15 878 213
Dont part Crédit Agricole SA	396 180			396 180
Dont part Auto-détenue	259 954	374 267		634 221
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	13 591 547			13 591 547
Dont part du Public				
Dont part Crédit Agricole SA	13 591 547			13 591 547
Parts sociales	24 956 540			24 956 540
Dont 91 caisses locales	24 956 515			24 956 515
Dont 24 administrateurs de la CR	24			24

Dont crédit agricole SA	1			1
	55 456 701	374 267	374 267	55 456 701

La valeur nominale des titres est de 5 € et le montant total du capital est 277 283 505 €.

Résultat par action. — Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation. Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale Brie Picardie sont composés de parts sociales, de CCI et de CCA. Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie. La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

Dividendes. — Au titre de l'exercice 2009, le Conseil d'administration de la Caisse régionale Brie Picardie a proposé un dividende net par action de 1,16 euros, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale.

Les intérêts aux parts sociales ainsi que les dividendes alloués aux CCI et CCA seront mis en paiement à partir du 22/04/2010.

Les dividendes alloués aux CCI en propre seront reportés en report à nouveau au titre de l'exercice 2010.

Dividendes :

— Pour les Caisses Régionales :

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par part sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2007	1,10	1,10	0,20
2008	1,11	1,11	0,20
Prévu 2009	1,16	1,16	0,175

— Dividendes payés au cours de l'exercice : Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 38 846 K€ en 2009.

Affectation du résultat et fixation du dividende 2009. — L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2009 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'assemblée générale de la Caisse régionale Brie Picardie du 30 mars 2010.

(En milliers d'euros)	2009
Résultat net comptable	145 840 522,12
Report à nouveau	399 033,27
Résultat à affecter	146 239 555,39
Intérêts aux parts	4 367 394,50
Rémunération des certificats coopératifs d'investissements	19 613 992,24
Rémunération des certificats coopératifs d'associés	15 766 194,52
Réserves légales	79 868 980,60
Autres réserves	26 622 993,53
Total résultat affecté	146 239 555,39

6.16. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance. — La ventilation présentée des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

(En milliers d'euros)	31/12/2009					Total
	Indéterminé	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Caisse, banques centrales		102 634				102 634
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	192	359		31 469	70 023	102 043

Instruments dérivés de couverture		449	3 115	26 561	5 158	35 283
Actifs financiers disponibles à la vente	1 487 398	2 324		29 022	9 776	1 528 520
Prêts et créances sur les établissements de crédit		488 357	32 035	621 722	68 546	1 210 660
Prêts et créances sur la clientèle		816 841	1 429 716	4 964 155	7 002 435	14 213 147
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		2 705				2 705
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		8 170	17 151	105 922	54 078	185 321
Total actifs financiers par échéance	1 487 590	1 421 839	1 482 017	5 778 851	7 210 016	17 380 313
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			1 596	17 750	6 107	25 453
Instruments dérivés de couverture			53	5 286	22 625	27 964
Dettes envers les établissements de crédit		1 545 939	2 196 187	2 785 126	3 952 700	10 479 952
Dettes envers la clientèle		3 308 722	68 075	230 007	567 523	4 174 327
Dettes représentées par un titre		318 052	700	20 450		339 202
Dettes subordonnées		614	6 800	30 495	130 248	168 157
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		22 020				22 020
Total passifs financiers par échéance	0	5 195 347	2 273 411	3 089 114	4 679 203	15 237 075

(En milliers d'euros)	31/12/2008					
	Indéterminé	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Caisse, banques centrales		106 753				106 753
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		3 712	1 507	39 906	71 989	117 114
Instruments dérivés de couverture		100	867	26 518	6 642	34 127
Actifs financiers disponibles à la vente	1 222 345	7 139	4 604	32 254	18 141	1 284 483
Prêts et créances sur les établissements de crédit	54 100	711 295	20 845	6 198	15 198	807 636
Prêts et créances sur la clientèle	290 947	1 423 358	1 353 471	4 382 602	6 163 377	13 613 755
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		2 705				2 705
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		17 557	19 967	95 506	84 865	217 895
Total actifs financiers par échéance	1 567 392	2 272 619	1 401 261	4 582 984	6 360 212	16 184 468
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		46		14 500	7 487	22 033
Instruments dérivés de couverture		252	629	1 459	10 514	12 854
Dettes envers les établissements de crédit		1 248 524	2 087 433	2 683 971	4 015 895	10 035 823
Dettes envers la clientèle		3 075 737	433 834	367 774	5 787	3 883 132
Dettes représentées par un titre		218 206	62 227	825		281 258
Dettes subordonnées		736			177 446	178 182
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		25 491				25 491
Total passifs financiers par échéance	0	4 568 992	2 584 123	3 068 529	4 217 129	14 438 773

7. – Avantages au personnel et autres rémunérations.

7.1. Détail des charges de personnel :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Salaires et traitements	88 395	93 308
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	9 232	9 528
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	1 314	2 228
Autres charges sociales	35 009	32 491

Intéressement et participation	18 230	18 044
Impôts et taxes sur rémunération	14 012	12 985
Total charges de personnel	166 192	168 584

7.2. Effectif fin de période :

Effectifs	31/12/2009	31/12/2008
France	2 607	2 850
Etranger		
Total	2 607	2 850

7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies. — Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole SA n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies :

Variation dette actuarielle (En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Dette actuarielle au 31/12/n-1	35 220	45 040
Ecart de change		
Coût des services rendus sur la période	1 784	2 062
Coût financier	1 829	2 227
Cotisations de l'employé		
Modification/Réduction/liquidation de plan	349	-11 862
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées (obligatoire)	-2 638	-2 597
(Gains)/pertes actuariels (*)	-770	350
Dette actuarielle au 31/12/n	35 774	35 220

Détail de la charge comptabilisée au résultat (En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Coût des services rendus sur l'exercice	1 784	2 062
Coût financier	1 829	2 227
Rendement attendu des actifs sur la période	-1 433	-1 815
Amortissement du coût des services passés	340	-1 051
Amortissement des gains/ (pertes) actuariels		
Gains/ (pertes) sur les réductions et liquidations		
Gains/ (pertes) sur la limitation de surplus		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	2 520	1 423

Variation de juste valeur des actifs du régime et des Droits à remboursement (En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 31/12/n-1	35 471	45 325
Ecart de change		
Rendement attendu des actifs	1 433	1 815
Gains/ (pertes) actuariels sur les actifs du régime	-1 110	1 401

Cotisations de l'employeur	2 405	2 108
Cotisations de l'employé		
Modification/Réduction/liquidation de plan	349	-11 862
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées	-2 638	-2 597
Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 31/12/n	35 910	36 190

Position nette (En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Dette actuarielle fin de période	35 775	35 220
(Gains)/pertes sur la limitation de surplus		
Dette actuarielle nette fin de période	35 775	35 220
Juste valeur des actifs/Droits à remboursement fin de période	35 910	36 190
Position nette (passif)/actif fin de période	-135	-970

7.5. Autres engagements sociaux. — La Caisse régionale Brie Picardie a constituée une provision pour médailles du travail pour un montant de 1 370 milliers d'euros afin de couvrir les engagements de versement des primes réglées aux salariés à cette occasion.

7.6. Rémunérations de dirigeants. — Le montant des rémunérations brutes s'élève à 1 438 K€ pour l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction. Le montant des avances et crédits accordés à ces personnes durant l'exercice s'élève à 1 117 K€.

8. – Engagements de financement et de garantie et autres garanties.

Engagements donnés et reçus :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Engagements donnés :		
Engagements de financement	2 148 372	2 027 903
Engagements en faveur d'établissements de crédit		0
Engagements en faveur de la clientèle	2 148 372	2 027 903
Ouverture de crédits confirmés	1 297 585	1 297 607
Ouverture de crédits documentaires	1 598	2 607
Autres ouvertures de crédits confirmés	1 295 987	1 295 000
Autres engagements en faveur de la clientèle	850 787	730 296
Engagements de garantie	272 758	303 841
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	239	5
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	222	5
Autres garanties	17	
Engagements d'ordre de la clientèle	272 519	303 836
Cautions immobilières	13 032	190 183
Garanties financières	122 130	
Autres garanties d'ordre de la clientèle	137 357	113 653
Engagements reçus :		
Engagements de financement	152	152
Engagements reçus d'établissements de crédit	152	152
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	3 209 304	2 936 788
Engagements reçus d'établissements de crédit	929 784	900 840

Engagements reçus de la clientèle	2 279 520	2 035 948
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	800 814	767 331
Autres garanties reçues	1 478 706	1 268 617

Actifs donnés en garantie de passif :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché		120
Titres et valeurs donnés en pension		
Total actifs donnés en garantie de passif	0	120

9. – Reclassements d'instruments financiers.

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements suivants :

— des catégories « actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
 — dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « actifs financiers disponibles à la vente » ou « actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun de ces deux postes.

Reclassements effectués par la Caisse régionale Brie Picardie. — La Caisse régionale Brie Picardie n'a opéré ni en 2008 ni en 2009 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39.

10. – Juste valeur des instruments financiers.

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

10.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût :

(En milliers d'euros)	31/12/2009		31/12/2008	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
Actifs :				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 210 660	1 210 660	807 636	807 636
Prêts et créances sur la clientèle	14 213 147	14 213 147	13 613 755	13 613 755
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	185 321	188 318	217 895	202 731
Immeubles de placement	1 935	1 935	1 815	1 815
Passifs :				
Dettes envers les établissements de crédits	10 479 952	10 479 952	10 035 823	10 045 084
Dettes envers la clientèle	4 174 327	4 174 327	3 883 132	3 883 132
Dettes représentées par un titre	339 202	389 202	281 258	281 258
Dettes subordonnées	168 157	168 157	178 182	178 182

Pour les lignes où la valeur de marché estimée n'est pas disponible, la valeur comptable a été utilisée.

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

En outre, il est à noter que la Caisse régionale Brie Picardie prend en compte le rapport d'experts publié par l'IASB le 31 octobre 2008 et relatif à la valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur cotés sur des marchés qui ne sont plus actifs.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur :

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation :

— Actifs financiers valorisés à la juste valeur : Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation :

(En milliers d'euros)	Total 31/12/2009	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1 506	192	1 314	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Valeurs reçues en pension	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	192	192	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	192	192		
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	1 314		1 314	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	100 537	0	100 537	0
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Valeurs reçues en pension	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	100 537	0	100 537	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	100 537		100 537	
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Actifs financiers disponibles à la vente	1 528 520	637 847	887 888	2 785
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	664 490	629 164	35 326	
Actions et autres titres à revenu variable	864 030	8 683	852 562	2 785
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	35 283		35 283	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	1 665 846	638 039	1 025 022	2 785

— Passifs financiers valorisés à la juste valeur : Les montants présentés sont y compris dettes rattachées :

(En milliers d'euros)	Total 31/12/2009	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	25 453	0	25 453	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Instruments dérivés	25 453		25 453	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	27 964		27 964	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	53 417	0	53 417	0

Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3 :

— Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3 : Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3 :

(En milliers d'euros)	Total	Actifs financiers disponibles à la vente			
		Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Créances disponibles à la vente
Solde d'ouverture (01/01/2009)	2 729			2 729	
Gains/pertes de la période (1)	56	0	0	56	0
Comptabilisés en résultat	0				
Comptabilisés en capitaux propres	56			56	
Achats de la période	0				
Ventes de la période	0				
Émissions de la période	0				
Dénouements de la période	0				
Transferts	0	0	0	0	0
Transferts vers niveau 3	0				
Transferts hors niveau 3	0				
Solde de clôture (31/12/2009)	2 785	0	0	2 785	0

(1) Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	56
Comptabilisés en résultat	
Comptabilisés en capitaux propres	56

11. – Événements postérieurs à la clôture.

La Caisse régionale Brie Picardie n'a pas constaté d'événements significatifs postérieurs à la clôture.

12. – Périmètre de consolidation au 31 décembre 2009.

Le périmètre de consolidation de la Caisse régionale Brie Picardie est composé de la Caisse régionale seule, 91 caisses locales et 3 filiales (Immobilière de Picardie, Prospective Informatique et Société Picarde de développement).

La société Prospective Informatique a été liquidée le 15/12/2009.

Le fonds dédié Force Oise a fait l'objet d'une déconsolidation au premier trimestre 2009.

Liste des filiales et fonds dédiés	Pays d'implantation	Méthode de consolidation au 31/12/2009
SA Immobilière de Picardie	France	Intégration globale
SARL Société Picarde de Développement	France	Intégration globale
SA Prospective Informatique	France	Intégration globale

Les 91 caisses locales comprises dans le périmètre de consolidation sont : AUXILIAIRE, VAL D'EUROPE, BRAY SUR SEINE, BRIE COMTE ROBERT, GATINAIS SUD, COULOMMIERS, CRECY LA CHAPELLE, DAMMARTIN EN GOELE, DONNEMARIE, CHAPELLE LA REINE, FERTE GAUCHER, FERTE SS JOUARRE, LAGNY SUR MARNE, LIZY SUR OURCQ, LORREZ LE BOCAGE, MEAUX, MELUN, MONTEREAU, MORET SUR LOING, NANGIS, NEMOURS, PROVINS, REBAIS, ROZAY EN BRIE, TOURNAN EN BRIE, MORMANT, CHATELET FONTAINEBLEAU, ACHEUX, AILLY, BERNAVILLE, AIRAINES, CONTY, CORBIE, DOMART, DOULLENS, ESCARBOTIN, GAMACHES, HORNOY, MONTDIDIER, MOREUIL, CRECY, OISEMONT, POIX, ROSIERES, ROYE, SAINT RIQUIER, RUE, SAINT VALERY, VILLERS BRETONNEUX, ALBERT, BRAY, CHAULNES, COMBLES, HAM, NESLE, PERONNE, ROISEL, AMIENS, ABBEVILLE, VILLERS BOCAGE, UNISOMME, FORMERIE, ATTICHY, AUNEUIL, BEAUVAIS NIVILLERS, BRETEUIL, CHAUMONT, COUDRAY, CREIL, FROISSY, CREPY EN VALOIS, CREVECOEUR, LIANCOURT, MARSEILLE EN BEAUVAISIS, MERU, MOUY, NANTEUIL LE HAUDOUIN, NEUILLY EN THELLE, NOAILLES, GRANDVILLERS, NOYON, PONT STE MAXENCE, RESSONS, RIBECOURT, ST JUST EN CHAUSSEE, SENLIS, SONGEONS, VEXIN, CHANTILLY, GUISCARD, UNI OISE.

D. — Rapport des commissaires aux comptes sur les états consolidés.

Mesdames, Messieurs les Sociétaires ;

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

— le contrôle des comptes consolidés du Groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

— la justification de nos appréciations ;

— la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés. — Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1 de l'annexe des comptes consolidés qui décrit les nouvelles normes et interprétations que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie a appliquées à compter du 1er janvier 2009, notamment IAS 1 et IFRS 7.

II. Justification des appréciations. — La dégradation des conditions de marché et de l'environnement économique a toujours de multiples impacts sur les établissements de crédit, notamment sur leurs activités, leurs résultats et leurs risques. Cette situation crée des conditions spécifiques cette année encore pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2009, particulièrement au regard des estimations comptables. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L 823.9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

— Estimations comptables :

– Votre Groupe constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (notes 1.3, 3.1, 4.8 et 6.6). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêt des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et provisions sur base individuelle et de portefeuilles.

– Votre Groupe détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes 1.3, 6.2 et 10 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par le Groupe et des informations fournies dans les notes annexes.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique. — Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 12 mars 2010.

Les commissaires aux comptes :

Pricewaterhousecoopers Audit :
Eric Bulle ;

Mazars :
Franck Boyer Guillaume Potel.

1001338